

# 2 Les établissements

2.1	Écoles et classes : évolution	36
2.2	Les classes du premier degré en 2006-2007	38
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	40
2.4	Collèges et lycées : distribution par académie	42
2.5	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	44
2.6	Les classes et les divisions du second degré en 2006-2007	46
2.7	La taille des collèges et des lycées	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les établissements publics	54
2.11	Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré en 2005-2006	56
2.12	L'absentéisme des élèves du second degré	58
2.13	Les ensembles immobiliers du second degré public	60
2.14	Les réseaux "ambition-réussite"	62
2.15	Les réseaux de réussite scolaire	64
2.16	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	66

## Présentation

L'enseignement du premier degré compte, en 2006-2007, un peu moins de 55 700 écoles contre près de 69 000 en 1980-1981, un peu plus de 64 000 en 1990-1991 et un peu moins de 56 200 en 2005-2006 (en France métropolitaine + DOM). La diminution, en 2006-2007, du nombre d'écoles par rapport à l'année scolaire précédente est de 0,9 %. Elle touche le secteur public et plus spécialement les écoles maternelles (- 1,9 %) que les écoles élémentaires (- 0,1 %). De même, dans le secteur privé, le nombre d'écoles maternelles diminue de 15,8 % par rapport à l'année précédente, et de 1,6 % pour les écoles élémentaires.

Dans le secteur privé, les écoles maternelles ne représentent que 3 % de l'ensemble des écoles (34,3 % dans le secteur public) [1].

Le nombre de classes a connu une légère diminution entre la rentrée 1980 et la rentrée 1999, à un rythme proche de 0,5 % par an à partir de 1990-1991 mais qui se limite à 0,1 % en 1994-1995 et 1998-1999 [2]. À la rentrée 2006-2007, on compte 281 637 classes, soit une hausse de 0,2 % par rapport à 1999-2000 et d'un peu moins de 0,1 % par rapport à 2005-2006. Dans le secteur public, on dénombre 244 470 classes, soit une augmentation de 0,2 % par rapport à 1999 et de moins de 0,1 % par rapport à 2005. Par contre, on compte 37 167 classes dans le secteur privé, soit une baisse de 0,2 % par rapport à 2005.

En 2006-2007, on constate, aussi bien pour les écoles maternelles du secteur public que du secteur privé, une légère diminution du nombre moyen d'élèves par classe, par rapport à la rentrée 2005. Par contre, les écoles élémentaires, tant publiques que privées, voient leurs effectifs moyens par classe augmenter [3].

## Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année, cours moyen 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année); ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

## → Pour en savoir plus

### Publications

- Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6422, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.
- 1960-1961, Tableaux de l'Éducation nationale, édition 1969; 1970-1971, idem, édition 1972; 1980-1981, idem, édition 1982.
- Notes d'Information, 92.05, 93.09, 05.41.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2006-2007.

## Écoles et classes : évolution

### [1] Évolution du nombre d'écoles (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1994	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	1981	1991	1995	1998	1999	2000	2001 (1)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Public</b>													
Écoles maternelles	15 996	18 829	19 062	18 880	18 773	18 702	...	18 448	18 238	17 948	17 703	17 583	17 250
Écoles élémentaires	45 664	39 009	36 385	35 457	35 211	34 804	...	34 279	33 981	33 716	33 452	33 085	33 040
dont à classe unique	11 449	7 667	6 381	6 042	5 883	5 616	...	...	...	...	...	4 503	4 303
<b>Total</b>	<b>61 660</b>	<b>57 838</b>	<b>55 447</b>	<b>54 337</b>	<b>53 984</b>	<b>53 506</b>	...	<b>52 727</b>	<b>52 219</b>	<b>51 664</b>	<b>51 155</b>	<b>50 668</b>	<b>50 290</b>
<b>Privé</b>													
Écoles maternelles	363	419	352	309	286	284	...	245	222	199	184	190	160
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 691	5 550	5 495	5 452	...	5 395	5 348	5 324	5 289	5 300	5 217
dont à classe unique	347	215	199	195	180	170	...	...	...	...	...	...	118
<b>Total</b>	<b>7 026</b>	<b>6 385</b>	<b>6 043</b>	<b>5 859</b>	<b>5 781</b>	<b>5 736</b>	...	<b>5 640</b>	<b>5 570</b>	<b>5 523</b>	<b>5 473</b>	<b>5 490</b>	<b>5 377</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>68 686</b>	<b>64 223</b>	<b>61 490</b>	<b>60 196</b>	<b>59 765</b>	<b>59 242</b>	...	<b>58 367</b>	<b>57 789</b>	<b>57 187</b>	<b>56 628</b>	<b>56 158</b>	<b>55 667</b>

(1) Données non disponibles.

### [2] Évolution du nombre de classes (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1994	1997	1998	1999	2005	2006
	1981	1991	1995	1998	1999	2000	2006	2007
<b>Public</b>								
Écoles maternelles	59 758	70 538	71 871	71 128	70 936	71 087	87 757	86 942
Écoles élémentaires	194 862	179 177	174 085	173 872	173 985	172 906	156 588	157 528
dont classes uniques	11 449	7 667	6 381	6 024	5 883	5 616	4 503	4 303
<b>Total</b>	<b>254 620</b>	<b>249 715</b>	<b>245 956</b>	<b>245 000</b>	<b>244 921</b>	<b>243 993</b>	<b>244 345</b>	<b>244 470</b>
<b>Privé</b>								
Écoles maternelles	1 081	1 380	1 216	1 065	987	973	...	542
Écoles élémentaires	37 201	37 037	36 616	36 286	36 306	36 202	...	36 625
dont classes uniques	347	215	199	195	180	-	...	118
<b>Total</b>	<b>38 282</b>	<b>38 417</b>	<b>37 832</b>	<b>37 351</b>	<b>37 293</b>	<b>37 175</b>	<b>37 106</b>	<b>37 167</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>292 902</b>	<b>288 132</b>	<b>283 788</b>	<b>282 351</b>	<b>282 214</b>	<b>281 168</b>	<b>281 451</b>	<b>281 637</b>

### [3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1994	1997	1998	1999	2005	2006
	1981	1991	1995	1998	1999	2000	2006	2007
<b>Public</b>								
Écoles maternelles	30,1	27,9	27,1	25,7	25,5	25,5	26,1	25,9
Écoles élémentaires	23,6	22,5	22,6	22,5	22,4	22,3	22,5	22,6
<b>Privé</b>								
Écoles maternelles	29,9	27,1	26,6	25,7	25,5	25,9	27,6	27,3
Écoles élémentaires	26,2	24,5	24,2	24,1	24,0	23,9	22,8	22,9

## Présentation

En 2006, on compte 281 637 classes en France métropolitaine et dans les DOM. Presque 87 % de ces classes appartiennent au secteur public. Les classes préélémentaires représentent 35,6 % des classes dans le secteur public contre 31,6 % dans le secteur privé. Ces classes préélémentaires appartiennent à plus de 88 % au secteur public. De même, les classes de l'élémentaire du secteur public représentent 86 % de l'ensemble des classes élémentaires [1].

À la rentrée 2006, dans le secteur public, 5 682 écoles sont à classe unique, soit 11,3 % de l'ensemble. En France métropolitaine et dans les DOM, plus des deux tiers des écoles publiques ont entre une et cinq classes. Dans le secteur public, les écoles maternelles sont souvent plus petites que les écoles élémentaires : ainsi, 81 % des écoles maternelles comptent une à cinq classes contre 60 % des écoles élémentaires. De même, seulement 0,7 % des écoles maternelles publiques comptent 11 classes ou plus contre 9,7 % des écoles élémentaires publiques en France métropolitaine et dans les DOM. Dans le secteur privé, on compte seulement 2,8 % d'écoles à classe unique. 47,5 % des écoles privées ont entre une et cinq classes [2].

La différence public-privé s'explique en partie par le fait que les écoles privées sont beaucoup moins souvent des écoles maternelles.

## Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année, cours moyen 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Note d'Information, 07.05.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2006-2007.

## Les classes du premier degré en 2006-2007

### [1] Nombre de classes en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Préélémentaire	CP-CM2	AIS (1)	Total
Public	86 942	152 448	5 080	244 470
Privé	11 737	25 080	350	37 167
<b>Public + Privé</b>	<b>98 679</b>	<b>177 528</b>	<b>5 430</b>	<b>281 637</b>

(1) Regroupe les classes d'initiation (CLIN), les classes d'adaptation (CLAD) et les classes d'intégration scolaire (CLIS).

### [2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

Nombres de classes	France métropolitaine			DOM			France métropolitaine + DOM		
	Maternelles	Élémentaires et spécialisées	Total	Maternelles	Élémentaires et spécialisées	Total	Maternelles	Élémentaires et spécialisées	Total
<b>Public</b>									
1	1 373	4 290	5 663	6	13	19	1 379	4 303	5 682
2	2 335	4 636	6 971	15	15	30	2 350	4 651	7 001
3	4 038	3 749	7 787	37	34	71	4 075	3 783	7 858
4	3 523	3 144	6 667	41	35	76	3 564	3 179	6 743
5	2 620	3 674	6 294	65	66	131	2 685	3 740	6 425
6 à 10	2 867	9 895	12 762	210	275	485	3 077	10 170	13 247
11 à 15	77	2 535	2 612	41	241	282	118	2 776	2 894
15 et plus	-	321	321	2	117	119	2	438	440
<b>Total</b>	<b>16 833</b>	<b>32 244</b>	<b>49 077</b>	<b>417</b>	<b>796</b>	<b>1 213</b>	<b>17 250</b>	<b>33 040</b>	<b>50 290</b>
<b>Privé</b>									
1	30	117	147	1	1	2	31	118	149
2	34	540	574	2	4	6	36	544	580
3	29	635	664	4	-	4	33	635	668
4	20	599	619	1	3	4	21	602	623
5	16	515	531	-	5	5	16	520	536
6 à 10	20	1 787	1 807	1	24	25	21	1 811	1 832
11 à 15	1	678	679	-	15	15	1	693	694
15 et plus	1	276	277	-	18	18	1	294	295
<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>5 147</b>	<b>5 298</b>	<b>9</b>	<b>70</b>	<b>79</b>	<b>160</b>	<b>5 217</b>	<b>5 377</b>

## 2 Les établissements

### Présentation

Le nombre d'établissements publics du second degré connaît entre 1960 et 1980 une forte augmentation affectant plus particulièrement les collèges et les lycées professionnels. À partir de 1985, ce nombre croît de façon moins prononcée pour les collèges et les lycées, et diminue pour les lycées professionnels. En revanche, les établissements privés voient leur nombre baisser de façon importante sur la période 1960-1980. Après une diminution plus modérée jusqu'en 2002, leur nombre se stabilise autour de 3 500 établissements sur ces dernières années [1]. Le nombre global de divisions dans les établissements publics et privés diminue à cette rentrée d'environ 1 900. Cette baisse, pour la quatrième année consécutive, fait suite à quatre années de légère hausse enregistrée de 1999 à 2002. Depuis, les fermetures de classes interviennent principalement dans les collèges publics en raison d'une baisse des effectifs dont la cause est essentiellement démographique. Les autres établissements des deux secteurs d'enseignement montrent une quasi-stabilité du nombre de leurs divisions durant les années scolaires précédentes [2].

À la rentrée 2006, le nombre moyen d'élèves par classe connaît une certaine stabilité dans le secteur public et dans le secteur privé. Pour les lycées, cet indicateur reste plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé. Il souligne un écart moyen de 3,2 élèves par division dans les lycées d'enseignement général. Par contre, l'écart mesuré dans les classes des lycées professionnels se réduit à 0,7 à cette rentrée. Pour les collèges, au contraire, les divisions des établissements privés comptent 1,5 élève de plus en moyenne que les divisions des établissements publics [3].

### Définitions

- **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.
- **Nombre moyen d'élèves par type d'établissement**. Sont comptés tous les élèves de l'établissement quelle que soit la formation suivie.
- **Lycées, LP**. Lycées d'enseignement général et/ou technologique, lycées professionnels.
- **EREA**. Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré (voir 4.21).

### → Pour en savoir plus

#### Publications

- Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876, 6926, 6966.
- Note d'Information, 90.37.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## Collèges et lycées : évolution par type d'établissement

### [1] Évolution du nombre d'établissements du second degré (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (1)	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
<b>Public</b>													
Collèges	3 372	4 143	4 891	4 939	5 019	5 082	5 128	5 139	5 168	5 183	5 200	5 220	5 238
LP	906	1 150	1 353	1 397	1 362	1 177	1 108	1 096	1 083	1 072	1 061	1 050	1 043
Lycées	1 203	1 171	1 134	1 155	1 294	1 474	1 513	1 527	1 531	1 538	1 545	1 551	1 554
EREA	...	...	...	82	82	82	80	80	80	80	80	80	80
<b>Total Public</b>	<b>5 481</b>	<b>6 464</b>	<b>7 378</b>	<b>7 573</b>	<b>7 757</b>	<b>7 815</b>	<b>7 829</b>	<b>7 842</b>	<b>7 862</b>	<b>7 873</b>	<b>7 886</b>	<b>7 901</b>	<b>7 915</b>
<b>Privé</b>													
Collèges	1 810	1 294	1 757	1 866	1 814	1 801	1 808	1 802	1 803	1 804	1 788	1 790	1 773
LP	1 300	1 642	978	884	809	691	647	650	647	644	641	658	653
Lycées	1 899	1 676	1 194	1 206	1 290	1 222	1 102	1 094	1 077	1 082	1 069	1 074	1 069
<b>Total Privé</b>	<b>5 009</b>	<b>4 612</b>	<b>3 929</b>	<b>3 956</b>	<b>3 913</b>	<b>3 714</b>	<b>3 557</b>	<b>3 546</b>	<b>3 527</b>	<b>3 530</b>	<b>3 498</b>	<b>3 522</b>	<b>3 495</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>10 490</b>	<b>11 076</b>	<b>11 307</b>	<b>11 529</b>	<b>11 670</b>	<b>11 529</b>	<b>11 386</b>	<b>11 388</b>	<b>11 389</b>	<b>11 403</b>	<b>11 384</b>	<b>11 423</b>	<b>11 410</b>

(1) Données France métropolitaine (hors DOM).

### [2] Évolution du nombre de divisions par type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1993 1994	1994 1995	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
<b>Public</b>														
Collèges	116 507	116 931	116 431	115 606	114 824	114 547	114 938	115 614	115 426	115 226	113 901	111 972	109 628	107 985
LP	26 038	25 003	24 041	23 849	23 768	23 601	23 371	23 011	22 896	22 886	22 766	22 515	22 422	22 660
Lycées	53 077	53 065	53 248	53 976	54 688	54 961	55 709	55 989	56 647	57 197	57 271	57 116	56 999	56 827
EREA	1 261	1 291	1 324	1 325	1 259	1 198	1 191	1 149	1 121	1 056	1 059	1 047	980	974
<b>Total Public</b>	<b>196 883</b>	<b>196 290</b>	<b>195 044</b>	<b>194 756</b>	<b>194 539</b>	<b>194 307</b>	<b>195 209</b>	<b>195 763</b>	<b>196 090</b>	<b>196 365</b>	<b>194 997</b>	<b>192 650</b>	<b>190 029</b>	<b>188 446</b>
<b>Privé</b>														
Collèges	26 031	26 116	26 183	26 021	25 947	25 945	25 889	26 033	26 106	26 212	26 205	26 164	26 019	25 867
LP	6 531	6 350	6 105	6 174	6 290	6 267	6 364	6 427	6 486	6 516	6 440	6 421	6 361	6 100
Lycées	18 548	17 693	17 542	17 588	17 503	17 531	17 672	17 479	17 523	17 565	17 592	17 700	17 628	17 773
<b>Total Privé</b>	<b>51 110</b>	<b>50 159</b>	<b>49 830</b>	<b>49 783</b>	<b>49 740</b>	<b>49 743</b>	<b>49 925</b>	<b>49 939</b>	<b>50 115</b>	<b>50 293</b>	<b>50 237</b>	<b>50 285</b>	<b>50 008</b>	<b>49 740</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>247 993</b>	<b>246 449</b>	<b>244 874</b>	<b>244 539</b>	<b>244 279</b>	<b>244 050</b>	<b>245 134</b>	<b>245 702</b>	<b>246 205</b>	<b>246 658</b>	<b>245 234</b>	<b>242 935</b>	<b>240 037</b>	<b>238 186</b>

### [3] Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
<b>Public</b>											
Collèges	23,6	23,5	23,5	23,5	23,3	23,3	23,2	23,3	23,3	23,3	23,3
LP	21,9	22,0	21,7	21,1	20,2	19,9	19,8	19,9	20,1	20,1	19,7
Lycées	28,4	28,3	28,2	27,7	27,4	27,2	27,1	27,1	27,3	27,3	27,0
EREA	9,1	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0
<b>Privé</b>											
Collèges	24,8	24,8	24,8	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,8	24,8
LP	20,7	20,5	20,0	19,2	18,7	18,3	18,3	18,6	18,6	18,9	19,0
Lycées	24,8	24,8	24,4	24,0	23,6	23,5	23,5	23,5	23,6	23,8	23,8
<b>Public + Privé</b>											
Collèges	23,8	23,8	23,8	23,7	23,6	23,6	23,5	23,6	23,6	23,6	23,6
LP	21,7	21,7	21,3	20,7	19,8	19,6	19,4	19,6	19,8	19,9	19,6
Lycées (LEGT)	27,5	27,5	27,3	26,8	26,5	26,3	26,2	26,3	26,4	26,5	26,3
EREA	9,1	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0

# 2 Les établissements

## Présentation

Sur le territoire national (France métropolitaine et DOM), le nombre d'établissements du second degré est de 11 410 à la rentrée 2006, dont 334 dans les DOM (2,9 %). Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes [1].

Six établissements sur dix sont des collèges. Pour Clermont-Ferrand et Dijon, leur part est de plus de 67 %. En revanche, Aix-Marseille a, relativement aux autres académies, moins de collèges en raison d'une offre de lycées privés plus importante [2].

Le nombre de lycées d'enseignement général représente globalement une fois et demi le nombre de lycées professionnels, mais les différences entre académies sont très fortes. Il y a presque parité dans sept académies (Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Lyon, Nancy-Metz, Toulouse et Guadeloupe), voire un nombre de lycées d'enseignement général inférieur à celui des lycées professionnels à Besançon [3]. Ils sont cependant deux fois plus nombreux pour cinq académies (Corse, Dijon, Nice, Strasbourg et Guyane) voire trois fois plus dans les académies d'Île-de-France.

80 établissements régionaux d'enseignement adapté couvrent l'ensemble des académies métropolitaines, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements.

Trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé. Leur poids avoisine 45 % des établissements dans les académies de Nantes, Paris et Rennes. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (66,2 % et 50,7 % respectivement). Quant à l'écart entre les lycées, on compte 149 lycées d'enseignement général pour 100 lycées professionnels dans le secteur public et, respectivement, 164 pour 100 en ce qui concerne les établissements du secteur privé.

## Définitions

■ **LEGT, LP.** Lycées d'enseignement général et/ou technologique, lycées professionnels.

■ **EREA.** Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. Voir 4.21.

## → Pour en savoir plus

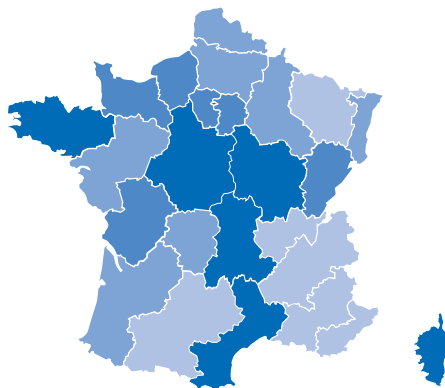
Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## Collèges et lycées : distribution par académie

### [1] Nombre d'établissements du second degré par académie en 2006 (France métropolitaine + DOM, Public et Privé)

Académies	Public					Privé				Public + Privé
	Collèges	LP	LEGT	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	Total	
Aix-Marseille	204	47	58	3	312	74	57	63	194	506
Amiens	173	45	44	2	264	42	23	27	92	356
Besançon	114	27	29	2	172	38	17	9	64	236
Bordeaux	252	61	70	5	388	95	40	44	179	567
Caen	151	24	42	3	220	55	23	27	105	325
Clermont-Ferrand	142	25	30	3	200	62	12	28	102	302
Corse	28	4	9	1	42	2		2	4	46
Créteil	347	39	128	3	517	76	18	52	146	663
Dijon	162	19	43	3	227	28	9	22	59	286
Grenoble	245	46	81	4	376	88	46	60	194	570
Lille	329	99	86	6	520	122	22	63	207	727
Limoges	77	19	23	1	120	12	7	8	27	147
Lyon	210	54	68	3	335	102	57	58	217	552
Montpellier	200	29	46	2	277	66	28	32	126	403
Nancy-Metz	233	64	60	4	361	46	35	42	123	484
Nantes	241	51	66	4	362	172	40	80	292	654
Nice	138	21	38	-	197	39	18	42	99	296
Orléans-Tours	235	41	50	3	329	58	21	32	111	440
Paris	110	33	73	4	220	68	19	95	182	402
Poitiers	160	34	41	4	239	47	11	21	79	318
Reims	134	31	38	2	205	31	11	18	60	265
Rennes	212	41	59	5	317	174	32	59	265	582
Rouen	166	30	48	2	246	35	12	24	71	317
Strasbourg	144	18	53	1	216	31	16	24	71	287
Toulouse	231	58	66	3	358	84	39	46	169	527
Versailles	415	50	144	7	616	103	24	75	202	818
<b>France métropolitaine</b>	<b>5 053</b>	<b>1 010</b>	<b>1 493</b>	<b>80</b>	<b>7 636</b>	<b>1 750</b>	<b>637</b>	<b>1 053</b>	<b>3 440</b>	<b>11 076</b>
Guadeloupe	43	7	15	-	65	9	12	6	27	92
Guyane	28	3	6	-	37	3	-	2	5	42
Martinique	42	10	13	-	65	6	2	6	14	79
La Réunion	72	13	27	-	112	5	2	2	9	121
<b>DOM</b>	<b>185</b>	<b>33</b>	<b>61</b>	<b>-</b>	<b>279</b>	<b>23</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>55</b>	<b>334</b>
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>5 238</b>	<b>1 043</b>	<b>1 554</b>	<b>80</b>	<b>7 915</b>	<b>1 773</b>	<b>653</b>	<b>1 069</b>	<b>3 495</b>	<b>11 410</b>

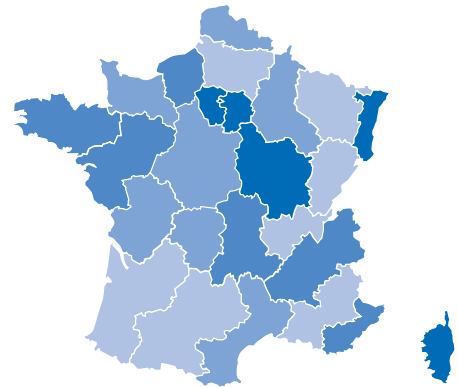
### [2] Part des collèges dans les établissements du second degré



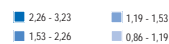
nombre de collèges / nombre d'établissements %



### [3] Représentation des LEGT par rapport aux LP



nombre de LEGT par rapport aux LP



## Présentation

La quasi-totalité des collégiens du secteur public (96,1 %) suit un enseignement de premier cycle. Cette constatation se renforce dans le secteur privé qui ne dispense pratiquement pas d'enseignement adapté. Une petite partie des élèves de lycée professionnel (3,9 % dans le secteur public et 8,1 % dans le secteur privé) suit un enseignement de premier cycle, principalement en classe de troisième générale. Les trois quarts des élèves des lycées sont scolarisés dans les classes de second cycle général et technologique (76,6 % dans les lycées publics, 72,4 % dans les lycées privés). La part des élèves de lycée inscrits en second cycle professionnel (9,3 % dans le public et 12,7 % dans le privé) signale l'existence de lycées polyvalents. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans ces mêmes établissements concernent un élève sur sept dans le secteur public et un sur huit dans le secteur privé [1].

Après la forte croissance enregistrée depuis 1970-1971 sur l'ensemble des cycles d'enseignement et des secteurs, le nombre de divisions progresse sensiblement dans le second cycle professionnel. Dans le second cycle général et technologique, le nombre de divisions a connu une croissance soutenue jusqu'à la rentrée 1991 puis s'est stabilisé depuis ces quinze dernières années. Quant au premier cycle, après une certaine stabilité, il diminue à partir de la rentrée 2003, accompagnant la baisse démographique des effectifs de collégiés [2].

Le nombre moyen d'élèves par division présente, sur les dix dernières années, une relative stabilité [3].

## Définitions

- **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.
- **Nombre moyen d'élèves par cycle d'enseignement**. Sont exclus de cette statistique les élèves des formations suivantes : préparations diverses, formations complémentaires ou classes de STS-CPGE.
- **STS**. Sections de techniciens supérieurs.
- **CPGE**. Classes préparatoires aux grandes écoles.
- **CLIPA**. Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.
- **CPA**. Classes préparatoires à l'apprentissage.
- **FC**. Formations complémentaires.
- **Enseignement adapté**. Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (SEGPA). Voir 4.21.
- **SES**. Sections d'éducation spécialisée. Voir 4.21.
- **EREA**. Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. Voir 4.21.

## → Pour en savoir plus

### Publications

- [1] à [3] Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876.
- Notes d'Information, 90.37, 01.01.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Répartition des élèves par type d'établissement et par cycle d'enseignement en 2006-2007 (%) (France métropolitaine + DOM)

	1 <sup>er</sup> cycle	Enseignement adapté (SEGPA)	2 <sup>nd</sup> cycle professionnel (1)	2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	STS/CPGE	Ensemble	Nombre total d'élèves
<b>Public</b>							
Collèges	96,1	3,8	0,0	0,0	0,0	100,0	2 519 441
LP	3,9	0,0	94,3	1,3	0,5	100,0	447 238
Lycées	0,2	0,0	9,3	76,6	13,9	100,0	1 536 371
EREA	9,2	53,0	36,0	1,4	0,4	100,0	10 717
<b>Total Public</b>	<b>54,2</b>	<b>2,3</b>	<b>12,6</b>	<b>26,2</b>	<b>4,8</b>	<b>100,0</b>	<b>4 513 767</b>
<b>Privé</b>							
Collèges	99,3	0,6	0,1	0,4	0,0	100,0	642 488
LP	8,1	0,1	88,5	0,5	2,8	100,0	115 793
Lycées	2,5	0,1	12,7	72,4	12,4	100,0	422 179
<b>Total Privé</b>	<b>55,6</b>	<b>0,3</b>	<b>13,2</b>	<b>26,1</b>	<b>4,7</b>	<b>100,0</b>	<b>1 180 460</b>

Lecture - 96,1 % des effectifs des collèges publics sont scolarisés en premier cycle. 54,2 % des effectifs du secteur public sont en premier cycle.

(1) Y compris les préparations diverses et FC.

## [2] Évolution du nombre de divisions par cycle d'enseignement (France métropolitaine + DOM)

	1970 1971 (1)	1980 1981 (1)	1985 1986 (1)	1990 1991 (1)	1995 1996	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
<b>Public (2)</b>												
1 <sup>er</sup> cycle (3)	85 534	108 080	109 121	102 100	110 601	108 890	108 840	108 652	107 392	105 570	103 308	101 848
SES/SEGPA	...	...	...	...	9 245	8 582	8 470	8 360	8 178	8 013	7 822	7 692
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	20 003	24 702	25 767	23 157	26 479	27 952	28 015	28 256	28 349	28 308	28 308	28 608
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	22 839	29 792	30 962	40 139	40 981	41 947	42 214	42 417	42 340	42 027	41 850	41 527
<b>Total Public</b>	<b>128 376</b>	<b>162 574</b>	<b>165 850</b>	<b>165 396</b>	<b>187 306</b>	<b>187 371</b>	<b>187 539</b>	<b>187 685</b>	<b>186 259</b>	<b>183 918</b>	<b>181 288</b>	<b>179 674</b>
<b>Privé</b>												
1 <sup>er</sup> cycle (3)	20 399	25 250	26 782	26 691	27 379	26 999	27 059	27 105	27 003	26 888	26 647	26 456
SES/SEGPA	...	...	...	...	227	262	271	279	280	288	292	295
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	8 199	8 202	8 192	7 574	7 121	7 867	7 922	7 993	7 983	8 084	8 038	8 036
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	7 801	10 892	11 424	12 764	12 517	12 332	12 328	12 328	12 370	12 414	12 364	12 377
<b>Total Privé</b>	<b>36 399</b>	<b>44 344</b>	<b>46 398</b>	<b>47 029</b>	<b>47 244</b>	<b>47 460</b>	<b>47 580</b>	<b>47 705</b>	<b>47 636</b>	<b>47 674</b>	<b>47 341</b>	<b>47 163</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>164 775</b>	<b>206 918</b>	<b>212 248</b>	<b>212 425</b>	<b>234 550</b>	<b>234 831</b>	<b>235 119</b>	<b>235 390</b>	<b>233 895</b>	<b>231 592</b>	<b>228 629</b>	<b>226 837</b>

(1) Seulement France métropolitaine. (2) Y compris EREA à partir de 1995. (3) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

## [3] Évolution du nombre moyen d'élèves par division, selon le cycle (France métropolitaine + DOM)

	1970 1971 (1)	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
<b>Public (2)</b>													
1 <sup>er</sup> cycle (3)	26,4	24,5	24,4	24,3	24,3	24,2	24,1	24,0	23,9	24,0	23,9	24,0	24,0
SES/SEGPA	...	12,5	12,7	12,8	12,9	13,1	13,2	13,2	13,1	13,3	13,4	13,5	13,3
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	24,0	21,6	21,5	21,6	21,5	20,8	19,9	19,7	19,6	19,7	20,0	20,1	19,7
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	28,6	29,4	29,3	29,3	29,3	28,8	28,6	28,5	28,5	28,5	28,7	28,8	28,5
<b>Privé</b>													
1 <sup>er</sup> cycle (3)	25,1	24,7	24,6	24,7	24,6	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,7	24,8
SES/SEGPA	...	14,2	14,2	14,2	14,7	14,6	14,3	14,1	14	13,9	13,9	13,9	13,5
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	20,7	21,2	21,3	21,3	20,7	19,7	18,9	18,6	18,6	18,9	18,9	19,2	19,1
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	25,0	25,5	25,6	25,5	25,1	24,7	24,5	24,5	24,5	24,6	24,8	25,0	24,9
<b>Public + Privé</b>													
1 <sup>er</sup> cycle (1)	26,2	24,6	24,5	24,4	24,4	24,3	24,2	24,1	24,1	24,1	24,1	24,2	24,2
SES/SEGPA	...	12,6	12,7	12,9	13	13,2	13,2	13,2	13,2	13,3	13,4	13,5	13,4
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	23,1	21,5	21,5	21,6	21,3	20,6	19,7	19,4	19,4	19,6	19,7	19,9	19,6
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	27,7	28,5	28,5	28,4	28,3	27,9	27,7	27,6	27,6	27,6	27,8	27,9	27,7

(1) Seulement France métropolitaine. (2) Y compris EREA à partir de 1995. (3) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

## Présentation

Dans l'ensemble du premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés sous contrat est de 23,6 élèves. 5 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves. Les classes de SEGPA et UPI, CPA, de par leurs fonctions spécifiques d'encadrement, sont peu chargées avec moins de 15 élèves en moyenne. Ces classes exceptées, c'est en début et en fin d'enseignement de collège que le nombre d'élèves par classe est légèrement plus faible avec 24 élèves environ. En effet, près d'une classe sur deux regroupe moins de 25 élèves en sixième et troisième [1].

Dans l'enseignement professionnel, la taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de l'industrie. La différence de quatre élèves observée dans ces deux catégories de spécialités se retrouve à chaque niveau de formation. C'est dans les CAP que le nombre moyen d'élèves par division est le plus faible avec 15 élèves. Plus d'une classe sur deux compte moins de 15 élèves. À l'opposé, les divisions de BEP présentent les effectifs les plus élevés des formations professionnelles. Une classe sur six accueille au moins trente élèves.

Avec 27,8 élèves, la taille des divisions dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde de détermination reste la plus chargée, avec 31 élèves. Près d'une division sur cinq scolarise plus de 34 élèves. Concernant le cycle terminal, les effectifs par classe sont de l'ordre de 26 élèves. Un écart de deux élèves est cependant observé en faveur des classes d'enseignement technologique par rapport à celles d'enseignement général, plus chargées.

Ces indicateurs de taille sont assez différents selon le secteur d'enseignement, avec une plus grande diversité de situations dans le secteur privé sous contrat [2]. Dans les établissements privés sous contrat, pour le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par classe est légèrement plus élevé que dans le secteur public, avec 24,9 élèves et 23,3 respectivement. Cette différence s'explique par l'importance relative des divisions de plus de 29 élèves dans le secteur privé. Les valeurs caractérisant le second cycle professionnel sont très proches entre les deux secteurs, malgré une plus forte concentration de classes autour de 20-24 élèves dans le secteur public. Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de 3 élèves en faveur des établissements privés sous contrat. En effet, une classe sur dix accueille moins de 15 élèves dans le privé. À l'opposé, dans le secteur public, près de six classes sur dix scolarisent au moins 30 élèves.

## Définitions

- **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.
- **BEP**. Brevet d'études professionnelles.
- **BMA**. Brevet des métiers d'art.
- **CAP**. Certificat d'aptitude professionnelle.
- **CPA**. Classe préparatoire à l'apprentissage.
- **CLIPA**. Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
- **App junior**. Apprenti junior.
- **MC**. Mention complémentaire (aux BEP ou CAP).
- **AES, INS**. Dispositifs d'aide et de soutien en classe de quatrième (AES) et en troisième d'insertion (INS).
- **UPI**. Unité pédagogique d'intégration.

## → Pour en savoir plus

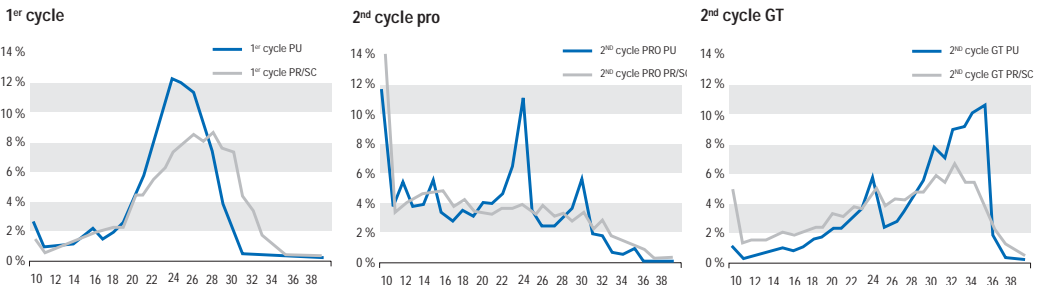
Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

## [1] Répartition des divisions selon leur taille et nombre moyen d'élèves par division en 2006-2007 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

		- de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 40 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de divisions	Nbre moyen d'élèves / division
Sixième		1,6	6,1	41,8	45,1	5,2	0,2	0,0	100,0	32 558	24,3
Cinquième		0,9	5,5	39,3	49,5	4,8	0,0	0,0	100,0	30 486	24,6
Quatrième (y compris AES)		1,4	6,5	37,9	47,7	6,4	0,1	0,0	100,0	31 217	24,6
Troisième (y compris INS)		2,2	9,7	40,4	42,3	5,2	0,1	0,0	100,0	32 417	24,0
<b>Total 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup></b>		<b>1,5</b>	<b>7,0</b>	<b>39,9</b>	<b>46,1</b>	<b>5,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>126 678</b>	<b>24,3</b>
UPI, CPA, CLIPA, App. Junior		90,7	2,8	3,4	2,5	0,5	0,1	0,2	100,0	1 073	9,7
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle (hors SEGPA)</b>		<b>2,3</b>	<b>6,9</b>	<b>39,6</b>	<b>45,7</b>	<b>5,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>127 751</b>	<b>24,2</b>
SEGPA		54,6	44,5	0,7	0,2	0,0	0,0	0,0	100,0	7 986	13,3
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle (y compris SEGPA)</b>		<b>5,4</b>	<b>9,2</b>	<b>37,3</b>	<b>43,0</b>	<b>5,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>135 737</b>	<b>23,6</b>
	<b>Public</b>	5,7	9,1	39,5	43,5	2,1	0,0	0,0	100,0	109 539	23,3
	<b>Privé s/c</b>	3,9	9,3	27,8	41,1	17,2	0,5	0,0	100,0	26 198	24,9
<b>CAP</b>	Industrie	66,7	15,9	12,0	3,9	1,3	0,1	0,1	100,0	3 526	13,4
	Services	42,7	22,1	17,6	9,8	6,4	1,5	0,0	100,0	2 215	17,3
	<b>Ensemble</b>	<b>57,4</b>	<b>18,3</b>	<b>14,2</b>	<b>6,2</b>	<b>3,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>5 741</b>	<b>14,9</b>
<b>BEP</b>	Industrie	21,0	19,7	38,5	15,2	5,3	0,2	0,0	100,0	8 674	20,1
	Services	10,0	12,6	28,9	22,8	22,5	3,0	0,2	100,0	10 114	24,2
	<b>Ensemble</b>	<b>15,1</b>	<b>15,9</b>	<b>33,3</b>	<b>19,3</b>	<b>14,6</b>	<b>1,7</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>18 788</b>	<b>22,3</b>
<b>Bac pro et BMA</b>	Industrie	45,9	22,4	23,1	6,6	1,9	0,1	0,0	100,0	4 899	16,0
	Services	24,6	23,8	25,0	16,4	9,6	0,6	0,1	100,0	5 716	19,9
	<b>Ensemble</b>	<b>34,4</b>	<b>23,2</b>	<b>24,1</b>	<b>11,8</b>	<b>6,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>10 615</b>	<b>18,1</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle professionnel (1)</b>	Industrie	38,4	19,5	28,3	10,3	3,5	0,1	0,0	100,0	17 343	17,4
	Services	19,4	17,5	25,9	18,8	16,2	2,0	0,2	100,0	18 448	21,8
	<b>Pu + Pr s/c</b>	<b>28,6</b>	<b>18,5</b>	<b>27,0</b>	<b>14,7</b>	<b>10,0</b>	<b>1,1</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>35 791</b>	<b>19,7</b>
	<b>Public</b>	28,0	17,9	29,4	14,3	9,7	0,7	0,0	100,0	28 696	19,7
	<b>Privé s/c</b>	31,2	20,7	17,6	16,1	11,3	2,6	0,5	100,0	7 095	19,6
<b>Seconde</b>		0,9	1,4	6,4	16,6	55,9	18,6	0,2	100,0	16 867	31,0
<b>Première</b>	Générale	4,5	8,0	21,5	18,3	36,3	11,1	0,3	100,0	11 593	27,4
	Technologique	10,1	13,0	23,4	21,2	25,5	6,6	0,1	100,0	6 515	24,9
	<b>Ensemble</b>	<b>6,5</b>	<b>9,8</b>	<b>22,2</b>	<b>19,4</b>	<b>32,4</b>	<b>9,5</b>	<b>0,3</b>	<b>100,0</b>	<b>18 108</b>	<b>26,5</b>
<b>Terminale</b>	Générale	4,3	8,4	22,2	20,2	35,7	9,1	0,1	100,0	11 564	27,1
	Technologique	9,7	12,9	25,4	22,4	24,1	5,5	0,0	100,0	6 742	24,7
	<b>Ensemble</b>	<b>6,3</b>	<b>10,1</b>	<b>23,4</b>	<b>21,0</b>	<b>31,4</b>	<b>7,8</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>18 306</b>	<b>26,2</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle général et technologique</b>	<b>Pu + Pr s/c</b>	<b>4,7</b>	<b>7,2</b>	<b>17,6</b>	<b>19,0</b>	<b>39,5</b>	<b>11,8</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>53 281</b>	<b>27,8</b>
	<b>Public</b>	2,9	6,2	17,2	18,4	42,6	12,6	0,0	100,0	41 527	28,5
	<b>Privé s/c</b>	10,8	10,7	19,1	21,4	28,5	8,7	0,7	100,0	11 754	25,5

(1) Y compris mentions complémentaires, formations complémentaires de niveaux IV et V et préparations diverses pré-bac.

## [2] Répartition des divisions des trois cycles d'enseignement en 2006 selon la taille détaillée (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat)



Lecture : 12,3 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 24 élèves (respectivement 7,4 % dans l'enseignement privé).

# 2 Les établissements

## Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées, et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins étendu.

L'effectif moyen des collèges atteint 481 élèves dans le secteur public, et 362 dans le secteur privé [1]. L'accueil des élèves de SEGPA, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement : un peu plus d'un collège privé sur dix a moins de 100 élèves alors qu'on ne compte que quelques établissements de cette taille dans le secteur public. De même, trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves dans leurs murs ; c'est le cas de la moitié des collèges publics.

Les lycées professionnels montrent des différences de taille moyenne par secteur plus marquées que dans les collèges avec 429 élèves pour les établissements publics et 177 élèves pour le secteur privé [2]. Quatre lycées professionnels privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves. Plus les tailles de ces lycées sont grandes, plus ces établissements sont rares. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement "200 à 500 élèves" qui concerne 60 % d'entre eux.

L'effectif moyen des lycées est de 989 élèves pour le secteur public et de 395 élèves pour le secteur privé [3]. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. Là aussi, la distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Près de huit lycées privés sur dix scolarisent moins de 600 élèves et un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands ; un peu plus de 40 % des lycées publics ont une taille comprise entre "900 et 1 500 élèves" et encore un établissement sur sept accueille au moins 1 500 élèves.

## Définitions

- **Taille des établissements scolaires.** Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté [cf. 4.21] et post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.
- **SEGPA.** Section d'enseignement général et professionnel adapté.

## → Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## La taille des collèges et des lycées

### [1] Répartition des collèges et des collégiens selon la taille de l'établissement en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	54	1,0	4 246	0,2	193	10,9	11 565	1,8
De 100 à 199 élèves	296	5,7	46 635	1,9	341	19,2	51 853	8,1
De 200 à 299 élèves	615	11,7	155 033	6,2	312	17,6	76 064	11,8
De 300 à 399 élèves	851	16,2	300 279	11,9	266	15,0	91 779	14,3
De 400 à 499 élèves	1 070	20,4	479 673	19,0	220	12,4	98 384	15,3
De 500 à 599 élèves	994	19,0	544 922	21,6	160	9,0	87 221	13,6
De 600 à 699 élèves	676	12,9	436 112	17,3	109	6,1	70 497	11,0
De 700 à 799 élèves	405	7,7	300 907	11,9	62	3,5	46 508	7,2
De 800 à 899 élèves	162	3,1	136 319	5,4	43	2,4	36 297	5,6
900 élèves et plus	115	2,2	115 315	4,6	67	3,8	72 320	11,3
<b>Total</b>	<b>5 238</b>	<b>100,0</b>	<b>2 519 441</b>	<b>100,0</b>	<b>1 773</b>	<b>100,0</b>	<b>642 488</b>	<b>100,0</b>
Taille moyenne de l'établissement			481 élèves					362 élèves

Lecture – 19 % des collèges publics ont une taille comprise entre 500 et 599 élèves. 21,6 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 500 et 599 élèves.

### [2] Répartition des lycées professionnels et des lycéens professionnels selon la taille de l'établissement en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	6	0,6	400	0,1	265	40,6	13 549	11,7
De 100 à 199 élèves	88	8,4	14 155	3,2	156	23,9	23 069	19,9
De 200 à 299 élèves	199	19,1	51 075	11,4	104	15,9	25 473	22
De 300 à 399 élèves	231	22,1	81 262	18,2	72	11,0	24 639	21,3
De 400 à 499 élèves	197	18,9	87 706	19,6	31	4,7	13 612	11,8
De 500 à 599 élèves	147	14,1	79 711	17,8	14	2,1	7 761	6,7
De 600 à 699 élèves	82	7,9	53 253	11,9	4	0,6	2 523	2,2
De 700 à 799 élèves	41	3,9	30 687	6,9	7	1,1	5 167	4,5
De 800 à 899 élèves	27	2,6	22 817	5,1	-	0,0	-	0,0
900 élèves et plus	25	2,4	26 172	5,9	-	0,0	-	0,0
<b>Total</b>	<b>1 043</b>	<b>100,0</b>	<b>447 238</b>	<b>100,0</b>	<b>653</b>	<b>100,0</b>	<b>115 793</b>	<b>100,0</b>
Taille moyenne de l'établissement			429 élèves					177 élèves

### [3] Répartition des lycées d'enseignement général et technologique et des lycéens selon la taille de l'établissement en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	2	0,1	172	0,0	181	16,9	9 826	2,3
De 100 à 199 élèves	9	0,6	1 451	0,1	188	17,6	28 025	6,6
De 200 à 299 élèves	35	2,3	8 625	0,6	158	14,8	39 009	9,2
De 300 à 399 élèves	69	4,4	24 070	1,6	135	12,6	46 876	11,1
De 400 à 499 élèves	99	6,4	44 811	2,9	104	9,7	46 305	11,0
De 500 à 599 élèves	99	6,4	54 537	3,5	70	6,5	38 043	9,0
De 600 à 699 élèves	123	7,9	79 838	5,2	68	6,4	43 611	10,3
De 700 à 799 élèves	123	7,9	91 755	6,0	44	4,1	32 893	7,8
De 800 à 899 élèves	153	9,8	130 037	8,5	24	2,2	20 226	4,8
De 900 à 1 199 élèves	392	25,2	410 501	26,7	63	5,9	65 060	15,4
De 1 200 à 1 499 élèves	259	16,7	345 456	22,5	24	2,2	32 451	7,7
1 500 élèves et plus	191	12,3	345 118	22,5	10	0,9	19 854	4,7
<b>Total</b>	<b>1 554</b>	<b>100,0</b>	<b>1 536 371</b>	<b>100,0</b>	<b>1 069</b>	<b>100,0</b>	<b>422 179</b>	<b>100,0</b>
Taille moyenne de l'établissement			989 élèves					395 élèves

## Présentation

60 % des élèves du second degré sont demi-pensionnaires. Après avoir connu une légère baisse à la rentrée 2004 (- 2 points), cette proportion connaît globalement une certaine stabilité à la rentrée 2006 : tous cycles confondus, elle atteint 61,3 % dans le secteur public, et 55,4 % dans le secteur privé [1]. La part des externes, quant à elle, poursuit sa baisse et atteint 35,8 %.

Selon le secteur, la baisse des effectifs d'élèves se traduit différemment sur les modes d'hébergement : dans le public, l'internat progresse très légèrement (+ 0,2 %) pour accueillir un total de 159 400 élèves, alors que l'externat continue de perdre un grand nombre d'élèves (- 44 100 élèves) ; dans le secteur privé, le demi-pensionnat continue de progresser (+ 1,6 %) pendant que l'externat et l'internat perdent des élèves.

En 2006-2007, qu'ils soient demi-pensionnaires, internes ou internes "externés", plus de 2 914 500 élèves (y compris des classes post-bac) prennent leur repas de midi dans un établissement du secteur public, et plus de 696 100 dans un établissement du secteur privé [3].

La part des internes, quant à elle, reste relativement stable. Elle est très faible dans le premier cycle public (0,4 % des élèves), mais concerne 3,4 % des élèves des collèges privés [2]. En 2006, 241 500 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés, et près de 9 100 élèves, tout en ayant le statut d'internes, sont hébergés en foyer ou chez un correspondant extérieur.

L'internat est plus développé dans les lycées (7 % des élèves), les lycées professionnels (12,2 %), et surtout dans les EREA (50 %). Ces établissements sont beaucoup moins nombreux que les collèges ou les lycées, ce qui explique une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial.

## Définitions

■ **Les élèves externes** sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.

■ **Les élèves demi-pensionnaires** prennent leur repas de midi dans les établissements.

■ **Les élèves internes** sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne "externé".

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

■ **L'enseignement adapté du second degré** comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

## → Pour en savoir plus

### Publications

- Notes d'Information, 71.102, 76.16, 81.13, 86.36, 89.44, 90.43, 99.23.
- Tableaux statistiques, n° 6875.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

## [1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré (France métropolitaine + DOM, hors post-baccalauréat)

		2003		2004		2005		2006	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Public</b>	Demi-pensionnaires	2 650 786	59,6	2 580 119	58,5	2 650 986	60,8	2 631 928	61,3
	Externes	1 641 425	36,9	1 671 216	37,9	1 548 321	35,5	1 504 168	35,0
	Internes	158 600	3,6	158 176	3,6	159 188	3,7	159 429	3,7
	<b>Total Public</b>	<b>4 450 811</b>	<b>100,0</b>	<b>4 409 511</b>	<b>100,0</b>	<b>4 358 495</b>	<b>100,0</b>	<b>4 295 525</b>	<b>100,0</b>
<b>Privé</b>	Demi-pensionnaires	599 438	53,0	605 268	53,5	612 512	54,3	622 435	55,4
	Externes	464 172	41,1	460 362	40,7	449 323	39,9	436 446	38,9
	Internes	66 933	5,9	65 316	5,8	65 244	5,8	63 735	5,7
	<b>Total Privé</b>	<b>1 130 543</b>	<b>100,0</b>	<b>1 130 946</b>	<b>100,0</b>	<b>1 127 079</b>	<b>100,0</b>	<b>1 122 616</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	3 250 224	58,2	3 185 387	57,5	3 263 498	59,5	3 254 363	60,1
	Externes	2 105 597	37,7	2 131 578	38,5	1 997 644	36,4	1 940 614	35,8
	Internes	225 533	4,0	223 492	4,0	224 432	4,1	223 164	4,1
	<b>Total</b>	<b>5 581 354</b>	<b>100,0</b>	<b>5 540 457</b>	<b>100,0</b>	<b>5 485 574</b>	<b>100,0</b>	<b>5 418 141</b>	<b>100,0</b>

## [2] Évolution de la répartition des élèves scolarisés dans un établissement du second degré selon le statut et le cycle (France métropolitaine + DOM, y compris post-baccalauréat)

Public		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
		1 <sup>er</sup> cycle	Demi-pens.	55,2	54,8	54,3	53,9	54,5	56,0	56,9	57,7	58,7	59,5	59,8	59,4
	Externes	44,1	44,6	45,1	45,5	45,0	43,5	42,6	41,9	40,9	40,1	39,8	40,2	38,0	36,7
	Internes	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	Demi-pens.	56,9	58,5	59,4	59,1	59,3	59,8	60,4	60,8	62,0	63,0	63,4	61,3	64,0	63,5
	Externes	36,1	34,7	34,0	34,4	34,4	33,9	33,4	33,2	32,0	30,9	30,5	32,7	30,0	30,3
	Internes	7,0	6,8	6,7	6,5	6,4	6,3	6,1	6,0	6,1	6,1	6,1	6,0	6,1	6,2
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	Demi-pens.	48,0	47,9	47,4	46,7	46,8	47,2	47,4	47,6	48,7	49,5	49,8	48,8	50,7	49,4
	Externes	37,3	37,7	38,4	39,4	39,5	39,3	39,5	39,7	38,6	37,7	37,6	38,5	36,6	37,7
	Internes	14,6	14,4	14,2	13,9	13,7	13,4	13,1	12,8	12,8	12,8	12,6	12,7	12,8	12,9
2 <sup>nd</sup> cycle adapté	Demi-pens.	51,7	51,7	50,3	51,0	53,3	56,7	58,1	59,1	60,1	60,6	60,7	58,1	60,9	61,2
	Externes	44,2	44,4	46,0	45,3	43,4	39,7	38,4	37,3	36,3	35,9	35,7	38,3	35,5	35,3
	Internes	4,0	3,9	3,7	3,6	3,4	3,6	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,6	3,6	3,5
<b>Privé</b>		<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
1 <sup>er</sup> cycle	Demi-pens.	59,2	58,5	58,5	57,8	57,6	58,1	58,7	59,0	59,7	60,5	61,7	62,2	63,6	65,0
	Externes	35,5	36,3	36,7	37,6	37,9	37,5	37,2	37,0	36,3	35,6	34,5	34,1	32,8	31,6
	Internes	5,3	5,2	4,8	4,6	4,5	4,4	4,1	4,0	4,0	3,9	3,8	3,7	3,6	3,4
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	Demi-pens.	42,4	42,5	42,1	41,6	42,0	41,4	40,7	40,3	41,6	42,3	43,2	44,4	44,9	45,9
	Externes	46,1	46,5	47,1	48,1	47,9	48,7	49,8	50,6	49,4	48,6	47,7	46,8	46,2	45,2
	Internes	11,5	11,1	10,8	10,3	10,1	10,0	9,5	9,1	9,0	9,1	9,1	8,8	8,9	8,9
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	Demi-pens.	33,7	33,2	32,5	32,4	32,2	32,1	31,8	31,8	32,3	33,8	33,8	33,5	33,4	33,6
	Externes	54,7	55,2	56,1	56,6	57,1	57,3	58,1	58,6	58,2	56,7	57,1	57,6	57,6	57,4
	Internes	11,6	11,6	11,4	11,0	10,7	10,7	10,1	9,6	9,4	9,5	9,1	8,9	9,0	9,0
2 <sup>nd</sup> cycle adapté	Demi-pens.	68,1	69,3	65,8	67,0	68,7	67,9	66,6	66,0	68,6	68,8	69,1	67,0	66,0	64,6
	Externes	25,7	24,0	26,4	25,1	24,0	24,2	24,5	25,6	22,8	23,3	23,0	25,4	26,0	27,7
	Internes	6,2	6,7	7,8	7,9	7,3	7,9	8,9	8,4	8,6	7,9	7,9	7,6	7,9	7,8

## [3] Répartition des élèves du second degré et post-baccalauréat selon leur statut et le type d'établissement du second degré à la rentrée 2006 (France métropolitaine + DOM)

Public		Collèges	EREA	LEGT	LP	Total	%	Dont CPGE, STS ou préparations diverses post-bac
		Externe	920 394	341	503 567	165 937	1 590 239	35,2
	Externe surveillé	5 651	10	3 153	175	8 989	0,2	483
	Demi-pensionnaire	1 585 210	4 960	919 660	221 257	2 731 087	60,5	99 159
	Interne	7 971	5 369	104 096	59 360	176 796	3,9	18 650
	Interne "externé"	215	37	5 895	509	6 656	0,1	5 373
	<b>Total Public</b>	<b>2 519 441</b>	<b>10 717</b>	<b>1 536 371</b>	<b>447 238</b>	<b>4 513 767</b>	<b>100,0</b>	<b>218 242</b>
<b>Privé</b>	Externe	180 749	-	201 062	67 975	449 786	38,1	46 561
	Externe surveillé	20 633	-	10 597	3 391	34 621	2,9	1 400
	Demi-pensionnaire	420 244	-	173 878	34 827	628 949	53,3	6 514
	Interne	20 260	-	35 237	9 184	64 681	5,5	2 908
	Interne "externé"	602	-	1 405	416	2 423	0,2	461
	<b>Total Privé</b>	<b>642 488</b>	<b>-</b>	<b>422 179</b>	<b>115 793</b>	<b>1 180 460</b>	<b>100,0</b>	<b>57 844</b>
<b>Total</b>		<b>3 161 929</b>	<b>10 717</b>	<b>1 958 550</b>	<b>563 031</b>	<b>5 694 227</b>		<b>276 086</b>

# 2 Les établissements

## Présentation

Dans l'ensemble des établissements privés du premier degré et du second degré, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat a toujours été extrêmement importante.

Dans le premier degré, pour la rentrée 1999, nous ne disposons que du nombre d'élèves en fonction du contrat souscrit par l'établissement (en raison d'une grève administrative des directeurs d'école). Aucune information plus récente n'est disponible [1].

Pour mémoire, sur ces 871 000 élèves scolarisés dans le premier degré privé à la rentrée 1999, 98,4 % l'étaient dans des établissements sous contrat (dont 60 % dans le secteur privé sous contrat d'association). Les élèves se trouvant dans des établissements hors contrat ne représentaient que 1,6 % de l'ensemble des élèves du secteur privé.

Le second degré privé scolarise 1 123 000 élèves en 2006-2007, en France métropolitaine et dans les DOM, un effectif en légère diminution par rapport à l'année précédente. 97,3 % de ces élèves sont scolarisés dans des classes sous contrat ; les pourcentages sont de 98,9 % pour le premier cycle, de 97,4 % pour le second cycle général et technologique et de 90,2 % pour le second cycle professionnel. C'est dans ce dernier cycle et pour les formations de CAP, que la part des élèves dans les établissements hors contrat est la plus importante (43,8 %). Ces pourcentages restent d'une grande stabilité [2].

## Définitions

■ **Contrat simple.** Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés, et salariés de droit privé. Le contrat simple n'existe que dans le premier degré.

■ **Contrat d'association.** Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement maîtres contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le "forfait d'externat").

En plus des heures d'enseignement devant les divisions sous contrat, l'État rémunère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 des heures de décharge pour la fonction de directeur d'établissement du premier degré, ainsi que les documentalistes dans le second degré.

## → Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

### [1] Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 1999-2000 selon le contrat d'établissement souscrit (France métropolitaine)

	Association	Sous contrat Simple	Total	Hors contrat	Total premier degré privé
Classes préélémentaires (1)	175 209	125 175	300 384	5 171	305 555
Classes élémentaires (2)	338 394	213 842	552 236	8 581	560 817
Classes d'initiation	123	-	123	2	125
Classes d'adaptation	1043	815	1 858	64	1 922
Classes d'intégration scolaire	1 442	1 137	2 579	6	2 585
<b>Total premier degré privé</b>	<b>516 211</b>	<b>340 969</b>	<b>857 180</b>	<b>13 824</b>	<b>871 004</b>

(1) Les élèves de CP des classes préélémentaires d'écoles maternelles sont comptés avec les élèves de préélémentaire.

(2) Les élèves des sections préélémentaires d'écoles élémentaires sont comptés avec les élèves d'élémentaire.

**Avertissement :** En raison d'une grève administrative d'un certain nombre de directeurs d'école, les données relatives à l'enseignement privé par type de contrat ne sont pas disponibles. Le tableau ci-dessus propose le nombre d'élèves par niveau en fonction du contrat d'établissement.

Les données de la rentrée 1999 sont maintenues en raison de la grève administrative.

### [2] Répartition des élèves dans le second degré privé en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	% par rapport au total	Hors contrat	% par rapport au total	Total Privé
<b>Premier cycle</b>					
Sixième	164 814	99,0	1 736	1,0	166 550
Cinquième	156 981	98,9	1 721	1,1	158 702
Quatrième	162 070	98,9	1 884	1,1	163 954
Troisième	163 196	98,8	2 064	1,2	165 260
<b>Total sixième à troisième</b>	<b>647 061</b>	<b>98,9</b>	<b>7 405</b>	<b>1,1</b>	<b>654 466</b>
Autres (SEGPA, UPI, classes-relais, CPA, CLIPA, Apprenti-junior)	5 346	98,0	108	2,0	5 454
<b>Total premier cycle</b>	<b>652 407</b>	<b>98,9</b>	<b>7 513</b>	<b>1,1</b>	<b>659 920</b>
<b>Second cycle professionnel</b>					
CAP en 3 ans	-		219	100,0	219
CAP en 2 ans	15 437	63,5	8 875	36,5	24 312
CAP en 1 an	630	15,5	3 435	84,5	4 065
BEP en 1 et 2 ans	81 678	98,3	1 379	1,7	83 057
Mentions complémentaires aux CAP et BEP	1 487	96,1	60	3,9	1 547
Bac pro / BMA en 1, 2 et 3 ans	39 398	97,2	1 132	2,8	40 530
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>138 630</b>	<b>90,2</b>	<b>15 100</b>	<b>9,8</b>	<b>153 730</b>
<b>Second cycle général et technologique</b>					
Seconde	104 213	97,7	2 407	2,3	106 620
Première	100 009	97,3	2 827	2,7	102 836
Terminale	96 085	97,0	2 935	3,0	99 020
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>300 307</b>	<b>97,4</b>	<b>8 169</b>	<b>2,6</b>	<b>308 476</b>
<b>Total général</b>	<b>1 091 344</b>	<b>97,3</b>	<b>30 782</b>	<b>2,7</b>	<b>1 122 126</b>
<b>Préparations diverses et formations complémentaires</b>					
Préparations diverses pré-baccalauréat	126	84,6	23	15,4	149
Formations complémentaires	272	91,6	25	8,4	297
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>1 091 742</b>	<b>97,3</b>	<b>30 830</b>	<b>2,7</b>	<b>1 122 572</b>

## Présentation

Les lycées publics de France métropolitaine et des DOM restent fortement équipés en micro-ordinateurs. En 2006, on compte 4,4 élèves par poste dans les lycées généraux et technologiques (LEGT) et 3,1 dans les lycées professionnels (LP). Dans les collèges, ce taux passe de 7,0 élèves par appareil en 2005 à 9,9 en 2006. Cette évolution s'explique certainement par un plus grand nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête cette année (3 216 contre 2 113) et peut-être moins bien équipés. Près des trois quarts des établissements ont inclus un volet TIC dans leur projet d'établissement. L'implantation du brevet informatique et Internet (B2i) continue sa progression : en moyenne 7,3 professeurs dans les collèges, 2,5 dans les LEGT et 4,4 dans les LP s'impliquent dans sa validation [1].

Plus de 98 % des établissements du second degré accèdent à l'Internet pour des usages pédagogiques. La protection des réseaux et la sécurité des mineurs face à l'Internet préoccupent davantage ces établissements : 91,4 % des collèges, 96,3 % des LEGT et 94,1 % des LP utilisent des dispositifs de protection des réseaux. De même, 87,1 % des collèges, 88,3 % des LEGT et 88,2 % des LP utilisent des moyens de contrôle des sites Web visités [2].

37,2 % des collèges, 40,7 % des LEGT et 39,3 % des LP mettent des espaces de travail numérique à la disposition des élèves ou des professeurs. Les élèves peuvent dans 16 % des collèges, 27,4 % des LEGT et 21,1 % des LP accéder à des informations de vie scolaire en ligne [3].

Les écoles du premier degré confirment leur bonne position en matière d'équipement. Cette année, 89,8 % des écoles maternelles et 99,1 % des écoles élémentaires disposent de micro-ordinateurs à usage pédagogique. 64,7 % des écoles maternelles et 89,4 % des écoles élémentaires accèdent à l'Internet pour ce même usage. Cette tendance à la hausse concerne également l'utilisation de dispositifs de contrôle des sites visités dans respectivement 24,4 % et 46,4 % des écoles maternelles et élémentaires [4].

Les petits établissements restent mieux équipés en micro-ordinateurs. Dans les écoles maternelles de moins de 100 élèves, soit 62,4 % d'entre elles, on compte 22,3 élèves par appareil. Parallèlement, les écoles maternelles de plus de 180 élèves ont en moyenne un ordinateur pour 43 élèves. 73,1 % des écoles élémentaires disposent d'un appareil pour 10,4 élèves. Dans les écoles de plus grande taille, on compte plus de 23 élèves par appareil [5].

## Définitions

■ **Méthodologie.** L'enquête annuelle sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) a été menée auprès des établissements publics des premier et second degrés au cours du deuxième trimestre 2006. Les établissements ayant déjà répondu à l'enquête ont pu mettre à jour les données fournies. Les autres établissements ont la possibilité de se connecter à l'application. Ainsi, c'est un total de 9 585 nouvelles écoles qui a répondu cette année, portant le nombre de répondants du 1<sup>er</sup> degré de 4 966 à 14 551. Ceci traduit un taux de réponse de 25,9 % ; près du triple du taux de réponse obtenu l'année dernière. Pour le 2<sup>nd</sup> degré, le taux de réponse connaît aussi une nette amélioration, atteignant 60,1 % contre 38 % en 2005.

■ **Charte de bon usage d'Internet.** Document précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des moyens informatiques mis à disposition des utilisateurs.

■ **B2i.** Brevet informatique et Internet. Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC tout au long de la scolarité. Il y a deux niveaux de maîtrise : le niveau 1 vérifie généralement l'acquisition de compétences à l'issue de l'école élémentaire. Les élèves qui ne le détiennent pas encore peuvent l'obtenir durant les premières classes de collège. Le niveau 2 contrôle l'acquisition d'autres compétences en fin de classes (quatrième ou troisième) de collège.

■ **Services numériques.** Ensemble de ressources ou d'applications informatiques mises à disposition des usagers sous un format électronique (par exemple un agenda partagé ou un forum de discussion). L'accès à un service numérique s'effectue généralement *via* un réseau informatique (en particulier par Internet).

■ **Site Web Intranet.** Site Web accessible uniquement à partir des postes informatiques d'un réseau ou d'un ensemble de réseaux à l'intérieur d'une organisation. Lorsque ce type de site est ouvert aux utilisateurs extérieurs au réseau, après authentification, on parle d'Extranet.

**Avvertissement :** Un échantillon représentatif à l'échelle nationale composé de 1 002 écoles pour le premier degré et de 1 000 établissements pour le second degré, a été réalisé pour l'enquête. Les remontées contiennent à la fois les réponses de tous les établissements du panel, mais également les réponses des autres établissements. La prise en compte des résultats du panel permet de garantir la représentativité des données ci-contre, issues de l'exploitation de l'ensemble des résultats.

## → Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

## [1] Équipement des établissements du second degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2006 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Nombre d'établissements existants	Équipement en micro-ordinateurs à usage pédagogique			Nombre moyen d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i
			Nombre d'appareils recensés	Nombre moyen d'élèves par appareil	% d'établissements ayant un projet comprenant un volet TIC	
Collèges	3 216	5 220	163 283	9,9	75,0	7,3
LEGT	939	1 551	139 944	4,4	72,6	2,5
LP	543	1 050	50 268	3,1	73,4	4,4

## [2] Équipement en matériel TICE au deuxième trimestre 2006 des établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	L'accès à Internet				% d'établissements disposant :		
	% d'établissements ayant accès à Internet pour des usages pédagogiques	% d'établissements utilisant un dispositif de protection des réseaux	% d'établissements utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	% d'établissements disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)	d'une messagerie interne	d'un site Web Internet (1)	d'un site Web Intranet
Collèges	99,0	91,4	87,1	77,4	34,2	53,6	31,5
LEGT	99,3	96,3	88,3	83,6	34,4	86,7	47,0
LP	98,6	94,1	88,2	80,8	32,8	73,1	30,6

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

## [3] Services proposés en TICE au deuxième trimestre 2006 par les établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

Espace de travail numérique	% d'établissements proposant :								
	Informations de vie scolaire accessible en ligne	Parmi les informations de vie scolaire (1)							Autres
	Notes des élèves	Absences des élèves	Emploi du temps	Cahier de texte de la classe	Carnet de correspondance des élèves	Agenda de l'établissement			
Collèges	37,2	16,0	9,4	5,2	7,8	4,5	0,7	16,0	16,8
LEGT	40,7	27,4	17,4	9,2	14,4	9,6	1,2	24,8	27,2
LP	39,3	21,1	12,3	6,2	7,9	3,9	0,5	11,3	13,3

(1) Par rapport au nombre d'établissements proposant des informations de vie scolaire accessibles en ligne.

## [4] Équipement en dispositifs de protection et de sécurité des écoles du premier degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2006 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Outils destinés à des usages pédagogiques		Protection et sécurité des élèves				
	Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	Nombre d'écoles existantes	% d'écoles équipées de micro-ordinateurs	% d'écoles ayant accès au réseau Internet	% d'écoles utilisant un dispositif de protection des réseaux	% d'écoles utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	% d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)
Écoles maternelles	4 276	17 773	89,8	64,7	34,7	24,4	23,2
Écoles élémentaires	10 275	38 385	99,1	89,4	51,7	46,4	37,8

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

## [5] Répartition du nombre moyen d'élèves par ordinateur au deuxième trimestre 2006 selon la taille des écoles du premier degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'élèves dans l'école	% d'écoles concernées	Nombre moyen d'élèves par ordinateur	% d'école ayant un projet comprenant un volet TIC
Écoles maternelles	Moins de 100	62,4	22,3	26,2
	100 à 180	33,1	34,2	23,6
	Plus de 180	4,5	43,0	29,4
Écoles élémentaires	Moins de 150	73,1	10,4	48,0
	150 à 300	23,9	15,4	55,0
	Plus de 300	3,0	23,4	61,9

## Présentation

Les établissements publics du second degré ont déclaré, en moyenne, 14 incidents pour l'ensemble de l'année scolaire (de septembre 2005 à juin 2006 inclus), ce qui représente 2,5 incidents pour 100 élèves. Ce sont au total 82 000 incidents, de nature très diverse, qui ont ainsi été recensés. Les 10 % d'établissements qui ont signalé le plus d'incidents en ont signalé près de la moitié du total et les 5 % qui en ont signalé le plus, un tiers. Les collèges, qui représentent les deux tiers des établissements du second degré, ont déclaré 72 % des incidents. Le tableau [1] montre que les lycées généraux et technologiques apparaissent nettement moins exposés que les autres types d'établissements.

Deux types d'actes regroupent plus de 55 % des signalements : les violences physiques sans arme (30 %) et les insultes ou menaces graves (26 %) ; viennent ensuite les vols ou tentatives de vol, qui représentent environ 9 % des signalements. Tous les autres actes – notamment les plus graves – sont nettement moins fréquents, les ports d'arme à feu et les suicides étant les plus rares [2]. Un peu plus de 1 600 actes à motivation raciste ou antisémite ont été déclarés, ce qui représente 2 % de l'ensemble des signalements.

Plus de 80 % des actes de violence signalés en 2005-2006 ont été commis par des élèves. Dans 10 % des cas, l'auteur n'a pas été identifié. Pour les autres actes, 6 % ont été commis par des personnes extérieures à l'établissement, 1,3 % par des familles d'élèves et moins de 0,5 % par des personnels [3]. Les élèves sont également les victimes principales des actes de violence. Pour 56 % des incidents ayant eu pour victime une personne, celle-ci était en effet un élève ou un groupe d'élèves [4]. Les personnels, toutes fonctions confondues, ont été les victimes de 36 % des incidents au cours de l'année scolaire 2005-2006. L'exposition à la violence de la plupart des catégories de personnels, notamment des enseignants, est en augmentation depuis l'année scolaire 2002-2003. Les personnels de direction et les conseillers principaux d'éducation demeurent cependant les plus exposés.

## Définitions

■ **L'enquête SIGNA** a été mise en place à la rentrée scolaire 2001-2002 dans l'ensemble des collèges et lycées publics et des circonscriptions du premier degré. Son objectif est de recenser, de manière exhaustive, les actes "graves" de violence survenus à l'école et à ses abords, à savoir ceux qui vérifient l'une au moins des conditions suivantes :

- actes dont la qualification pénale est évidente ;
- actes qui ont fait l'objet d'un signalement (à la police, à la gendarmerie, à la justice ou aux services sociaux du conseil général) ;
- actes qui ont eu un retentissement important dans la communauté scolaire.

Les actes dits d'incivilité sont donc exclus du champ de cette enquête.

La nomenclature des actes se compose de 26 postes, dont un poste "autre". Ces 26 types d'actes sont répartis en quatre classes d'atteinte : atteintes à la personne, atteintes à la sécurité, atteintes aux biens et autres faits de violence ou d'atteinte à la sécurité.

Le recensement des actes de violence s'effectue par période de deux mois durant l'ensemble de l'année scolaire, de septembre à juin. Pour chacune des années scolaires, on dispose ainsi des résultats de cinq périodes de collecte. Des analyses statistiques sont effectuées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à la fin de chaque période.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Notes d'information, 02.01, 02.12, 04.24, 04.25, 05.30, 06.30.

Sources : Enquête SIGNA n° 76 sur la violence en milieu scolaire.

## [1] Nombre d'incidents par type d'établissement (septembre 2005-juin 2006)

	Nombre d'incidents déclarés dans l'année	Nombre moyen d'incidents par établissement	Nombre moyen d'incidents pour 100 élèves
Lycée général et technologique	10 800	10,0	1,0
Lycée professionnel	11 058	14,3	3,3
Collège	59 074	14,9	3,1
EREA	1 132	19,5	14,7
<b>Ensemble</b>	<b>82 064</b>	<b>14,0</b>	<b>2,5</b>

Lecture - Pour l'ensemble de l'année scolaire 2005-2006, les collèges ont déclaré globalement 59 074 incidents, ce qui représente 14,9 incidents par collège ou 3,1 incidents pour 100 collégiens.

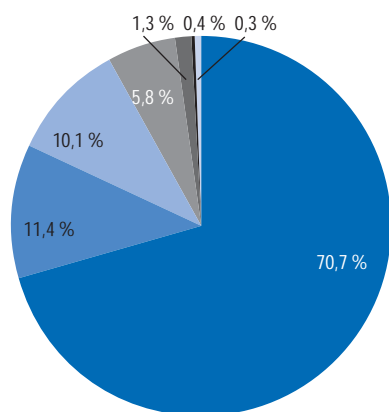
## [2] Types d'actes signalés dans le second degré (septembre 2005-juin 2006)

Actes	% rapporté au total	Nombre
Violences physiques sans arme	29,7	24 390
Insultes ou menaces graves	26,0	21 334
Vol ou tentative	8,6	7 022
Autres faits graves (1)	7,0	5 706
Dommages aux locaux	3,7	3 042
Jet de pierres ou autres projectiles	3,4	2 790
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	2,3	1 884
Violences physiques avec arme ou arme par destination	2,0	1 611
Fausse alarme	1,9	1 598
Tags	1,9	1 553
Racket ou tentative	1,9	1 530
Ensemble des autres actes (2)	11,7	9 604
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>82 064</b>

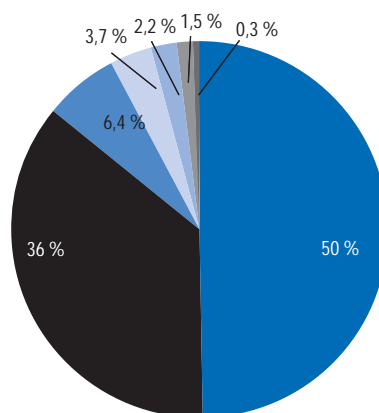
(1) Actes ne figurant pas explicitement dans la nomenclature.

(2) Comprend les consommations de stupéfiants, les dommages au matériel autre que le matériel de sécurité, les dommages aux véhicules, les violences physiques à caractère sexuel, les dommages au matériel de sécurité, les tentatives d'incendie, les ports d'arme autre qu'arme à feu, les tentatives de suicide, les trafics de stupéfiants, les dommages aux biens personnels autres que véhicules, les incendies, les bizutages, les trafics autres que de stupéfiants, les ports d'arme à feu et les suicides.

## [3] Les auteurs des actes de violence



## [4] Les victimes des actes de violence



- élèves
- groupe d'élèves
- inconnus
- personnes extérieures à l'établissement
- familles d'élèves
- personnel
- autres

## Présentation

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, la proportion moyenne par établissement d'élèves "absents non régularisés" quatre demi-journées ou plus par mois des établissements du second degré public en France métropolitaine, croit de 2 % à 6,5 % entre les mois de septembre et de février, puis culmine à plus de 19 % en mars (pic attribué aux manifestations contre le Contrat première embauche [CPE] qui avaient entraîné des blocages de nombre d'établissements, principalement dans les lycées).

Il y a de nettes différences selon les types d'établissement [1]. Ainsi, pour les lycées, la proportion moyenne par établissement d'élèves absents croit de 1,5 % en septembre à 5,4 % en janvier, et elle est de 19,5 % en mars. Pour les lycées professionnels, cette proportion passe de 5,7 % à 12,3 % avec un pic à 33,4 % pour le mois de mars.

En revanche, pour les collèges, la proportion moyenne par établissement d'élèves absents reste relativement stable autour de 2 %, sauf en janvier (3,4 %) et mars (4,7 %).

L'absentéisme touche très inégalement les établissements, et une moyenne par établissement reflète mal la réalité [2]. Une majorité d'établissements est peu touchée par l'absentéisme non régularisé : si l'on considère le mois de janvier, la moitié des établissements déclare aucun ou moins de 1,9 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et toujours moins de 2 % entre septembre 2005 et février 2006 ; en revanche au mois de mars cette proportion atteint 6,7 %. La proportion d'établissements qui ne déclarent aucun élève absent non régularisé est de 33 % en septembre 2005, et varie de 25 % à 16 % entre octobre 2005 et avril 2006.

Mais, comme les années précédentes, une forte minorité d'établissements est sensiblement touchée : de novembre 2005 à février 2006, la proportion d'élèves "absents non régularisés" quatre demi-journées ou plus oscille, dans 10 % des établissements, de 10 à 19 %.

Du fait de leurs absences, qu'elles aient été régularisées ou non, les élèves perdent du temps d'enseignement. Ainsi, en novembre, un élève aurait perdu en moyenne 8,1 % des demi-journées de cours prévues, soit un peu plus de trois demi-journées au cours du mois [3]. En ce qui concerne la période janvier-avril 2006, la proportion moyenne de demi-journées d'absences varie de 7,9 % à 14,5 %, ce qui représente six demi-journées pour le mois de mars.

Ce pourcentage moyen cache, une fois de plus, une réalité différente selon le type d'établissement : du fait de son absence, un élève de collège perdrait en moyenne presque 5 % de son temps estimé d'enseignement, contre 7 % pour un élève de lycée et 12 % pour un élève de lycée professionnel.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Notes d'Information, 05.04, 06.09, 07.24.

Sources : Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

## Définitions

■ **Champ.** La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2005-2006 auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2005 à avril 2006, car le taux de réponse oscillait autour de 80 % pour cette période, alors qu'il n'était pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

■ **Le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois** a été retenu parce qu'il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux "manquements à l'obligation scolaire" atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être "justifiés". En matière de régularisation des absences, deux pratiques très différentes existent dans les établissements :

– la première consiste à régulariser (et à enregistrer comme telle) toute absence excusée par les responsables légaux, même si aucun motif n'a été fourni ;

– la seconde considère comme absences régularisées uniquement les absences "justifiées", c'est-à-dire présentant un motif considéré comme valable par l'établissement.

Ces disparités de pratiques ont bien évidemment des incidences sur les données relatives aux absences non régularisées et ne leur assurent pas une totale homogénéité.

■ **L'estimation de l'incidence globale de l'absentéisme des élèves sur l'enseignement qui leur est dû**, appelée ici "perte du temps d'enseignement", ou proportion moyenne par établissement du nombre de demi-journées d'absence, est calculée en rapportant le nombre total de demi-journées d'absences tous motifs confondus (régularisées et non régularisées) au nombre de demi-journées d'ouverture des établissements dans le mois. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée, et d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel on se base pour cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

## [1] Proportion moyenne par établissement d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus (2005-2006) (%) (France métropolitaine)

	Collèges	Lycées d'enseignement général et technologique	Lycées professionnels	Total
Septembre 2005	1,2	1,5	5,7	2,4
Octobre 2005	1,9	2,2	8,5	3,6
Novembre 2005	2,6	3,5	10,6	4,9
Décembre 2005	2,0	2,8	7,5	3,6
Janvier 2006	3,4	5,4	12,3	6,5
Février 2006	2,3	4,9	12,4	5,9
Mars 2006	4,7	19,5	33,4	18,7
Avril 2006	2,8	10,5	22,0	11,1

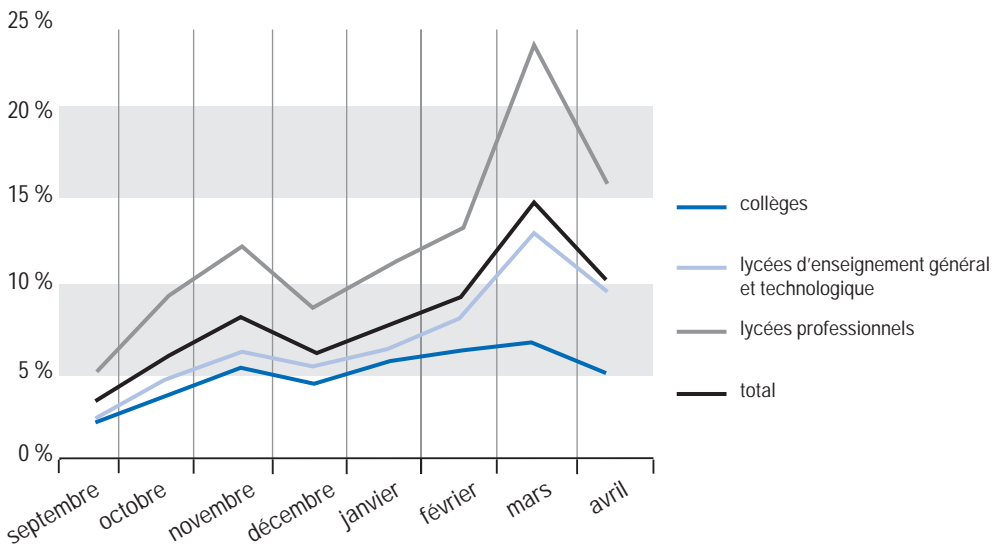
Lecture - Dans les lycées, la proportion moyenne d'élèves absents croît de 1,5 % en septembre à 5,4 % en janvier, et elle est de 19,5 % en mars.

## [2] Distribution de la proportion moyenne par établissement des élèves absents quatre demi-journées ou plus (2005-2006) (%) (France métropolitaine)

	Premier quartile (Q1)	Médiane	Dernier quartile (Q3)	Dernier décile (P90)
<b>Total</b>	<b>0,4</b>	<b>1,9</b>	<b>7,4</b>	<b>19,2</b>
Lycées d'enseignement général et technologique	0,4	1,6	6,3	14,3
Collèges	0,0	0,8	2,9	9,3
Lycées professionnels	2,1	6,4	15,0	34,5

Lecture - En janvier 2006, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont 0,4 % ou moins d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, la moitié des établissements (médiane) en ont 1,9 % ou moins, un quart des établissements plus de 7,4 % (dernier quartile), et 10 % des établissements plus de 19,2 % (dernier décile).

## [3] Proportion moyenne par établissement du nombre total de demi-journées d'absences (septembre 2005 - avril 2006) (%) (France métropolitaine)



# 2 Les établissements

## Présentation

7 268 ensembles immobiliers ont été recensés dans le 2<sup>nd</sup> degré public en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM), hors EREA (80 établissements sont en EREA), dont 523 cités scolaires regroupant 1 083 établissements du 2<sup>nd</sup> degré (plus 3 écoles du 1<sup>er</sup> degré). Ils occupent une surface cadastrale d'environ 161,8 millions de m<sup>2</sup>, dont 40 millions bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 24,7 %.

La surface développée hors œuvre totale représente environ 78,1 millions de m<sup>2</sup>, dont 75,1 millions pour les bâtiments principaux et 0,5 pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (couloir entre deux bâtiments, garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève, tous types de bâtiments inclus, continue d'augmenter d'année en année pour s'élever à 17,4 m<sup>2</sup> en 2006-2007 contre 16 m<sup>2</sup> en 2001-2002, (écart de 14,8 m<sup>2</sup> dans les collèges à 29 m<sup>2</sup> dans les LP), cette hausse étant liée aux baisses d'effectifs du second degré.

Les deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des LEGT ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 34,8 % de leur surface construits dans les années 1970 et 28,6 % antérieurement. La construction scolaire reste à un niveau très faible pendant la décennie 1980 tandis qu'elle s'intensifie au cours des années 90, où une forte croissance s'observe pour les LEGT, suite au transfert des compétences aux collectivités dans le domaine des constructions scolaires.

Globalement, les établissements publics du 2<sup>nd</sup> degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 78,1 % (LP : 75,2 %, collèges : 75,9 %, LEGT : 82,8 %). Ce taux atteint plus de 90 % dans plus de 27 % des établissements et même plus de 100 % dans 8,6 %, qui travaillent donc en état de "suroccupation". Ces taux tendent à se réduire depuis cinq ans.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (96,8 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (90,8 %), tandis que les laboratoires de langues restent rares (près de 78 % des ensembles immobiliers déclarent ne pas en avoir) bien que leur nombre progresse. En moyenne, on comptabilise une place de CDI pour 13 élèves.

Un peu plus de 21 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (moins de 5 %) et établissements du second cycle, voire de niveau post-baccalauréat (la moitié environ des LEGT et des LP disposent d'un internat, et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges, 59 %, que dans les autres types d'ensembles immobiliers où il dépasse les 75 %. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 42,9 %). 94,4 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

## Définitions

■ **Ensemble immobilier.** L'unité d'observation de l'enquête "Parc immobilier" n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes "géographiques" situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

■ **Surface bâtie.** Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

■ **Surface non bâtie.** Se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

■ **Surface développée hors œuvre (SDHO).** Dans le cas des bâtiments principaux, on somme les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

■ **Capacité d'accueil pour l'enseignement.** Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

■ **Internat.** Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (par exemple cas des internats non mixtes).

## → Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

## [1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 956	1 044	745	523	7 268
Nombre d'établissements en cité scolaire	281	506	296		1 083
Nombre total d'établissements	5 237	1 550	1 041		7 828
<b>Surfaces (en milliers de m<sup>2</sup>)</b>					
<b>Surface cadastrale</b>	<b>80 628,7</b>	<b>34 999,9</b>	<b>19 196,8</b>	<b>26 942,6</b>	<b>161 768,0</b>
dont surfaces non bâties	61 134,4	26 117,2	13 736,2	20 787,2	121 775,0
Cours de récréation	14 499,3	5 142,7	2 271,3	3 821,9	25 735,2
Parkings découverts	8 349,7	3 429,8	2 179,3	3 247,2	17 206,0
Aires sportives découvertes	5 984,3	2 636,5	1 018,8	2 607,5	12 247,1
Espaces verts	32 301,1	14 908,3	8 165,4	11 110,7	66 485,5
dont surfaces bâties	19 493,2	8 900,9	5 461,8	6 161,8	40 017,7
<b>Surfaces développées hors œuvres (SDHO)</b>	<b>35 139,8</b>	<b>19 468,6</b>	<b>9 497,8</b>	<b>14 017,9</b>	<b>78 124,1</b>
dont					
SDHO des bâtiments principaux	33 503,3	18 823,0	9 156,1	13 649,3	75 131,7
Surface des bâtiments démontables	232,9	123,5	74,5	114,4	545,3
Taux d'encombrement (%) (surface bâtie/surface cadastrale)	24,2	25,4	28,5	22,9	24,7

## [2] Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
<b>Surface développée moyenne par élève (en m<sup>2</sup>)</b>	<b>14,8</b>	<b>18,0</b>	<b>29,0</b>	<b>19,5</b>	<b>17,4</b>
<b>Ancienneté des bâtiments (en %)</b>					
construits avant 1970	28,6	48,4	39,5	66,2	41,7
construits de 1970 à 1979	34,8	12,3	24,2	16,4	24,5
construits de 1980 à 1989	12,1	10,7	14,3	4,5	10,6
construits de 1990 à 1999	15,6	23,9	15,2	9,8	16,6
construits depuis 2000	8,9	4,7	6,8	3,1	6,6
<b>Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement</b>					
taux moyen d'occupation (en %)	75,9	82,8	75,2		78,1
part des établissements occupés à plus de 90 % (en %)	24,4	38,1	25,7		27,3
<b>Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (en %)</b>					
une salle informatique	96,1	98,4	97,4	98,8	96,8
une salle artistique (arts plastiques, musique)	95,1	72,2	88,6	91,0	90,8
un laboratoire de langues	11,4	58,5	24,7	49,3	22,1
Nombre d'élèves par place en CDI (1)	12,9	15,3	10,9	10,6	13,0
<b>Internats et service de restauration</b>					
part des ensembles dotés d'internat (en %)	4,8	50,0	53,4	73,4	21,2
taux d'occupation des lits (en %)	59,0	80,6	78,0	75,6	77,2
part des lits destinés aux filles (en %)	45,8	47,1	34,9	43,6	42,9
part des ensembles dotés d'un service de restauration	93,8	95,9	92,3	99,0	94,4

(1) CDI : centre de documentation et d'information.

## Présentation

L'année scolaire 2006-2007 a été marquée par une relance de l'éducation prioritaire (EP) qui s'est notamment traduite par une réorganisation de la carte de l'EP qui est entrée en vigueur à la rentrée 2006.

L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves". Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 249 réseaux "ambition-réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" (circulaire n° 006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) (voir 2.15).

À la rentrée 2006, en France métropolitaine et dans les DOM, il y a 249 collèges ambition réussite (AR). Les académies offrent des situations contrastées. Ainsi, la part des collèges AR oscille entre 12,7 % pour l'académie de Aix-Marseille et 8,5 % pour celle de Lille à 0,4 % pour celle de Grenoble ; dans les DOM, 23,2 % des collèges sont en ambition réussite contre 4,1 % en France métropolitaine.

De plus, onze collèges privés sous contrat sont en AR : trois collèges dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles, deux dans l'académie de Rennes et un dans chacune des académies de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Lille.

126 005 élèves sont scolarisés dans un collège public AR, soit un collégien sur vingt. Les académies présentent des situations contrastées. La part des collégiens scolarisés dans un collège AR va de 11,4 % dans l'académie d'Aix-Marseille, 7,9 % dans celle d'Amiens et 7,2 % dans celle de Lille à 0,3 % dans celle de Grenoble.

Dans les DOM, les pourcentages d'effectifs de collégiens concernés demeurent plus élevés qu'en France métropolitaine (20,1 points d'écart en moyenne).

En France métropolitaine et dans les DOM, il y a 1 715 écoles ambition réussite (AR). La part des écoles AR oscille entre 7,1 % pour l'académie de Aix-Marseille et 6,1 % pour celle de Lille à 0,3 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 23,5 % des écoles sont ambition réussite contre 2,9 % en France métropolitaine.

Il y a, en moyenne, en France métropolitaine, 3,5 écoles maternelles par réseau ambition réussite. La distribution oscille de 0 en Corse à 5 dans les académies de Amiens, Dijon et Toulouse voir 5,6 pour celle de Nancy-Metz.

Le nombre moyen d'écoles de niveau élémentaire est également de 3,5 par réseau ambition réussite, en France métropolitaine. La distribution oscille de 2 dans l'académie de Limoges à 5 dans les académies de Corse et de Grenoble.

Dans les DOM, il y a 3,2 écoles maternelles en moyenne par réseau ambition réussite et 3,7 écoles de niveau élémentaire.

## Définitions

■ **Les 249 collèges ambition réussite (AR)** sont les unités de références des réseaux "ambition réussite".

■ **Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire**, le collège devient l'unité de référence du réseau. Pour faciliter le travail en concertation dans les réseaux de l'éducation prioritaire, des "comités exécutifs" seront créés, avant le 1<sup>er</sup> mai 2006 pour les réseaux "ambition réussite" et d'ici la rentrée 2007 pour l'ensemble de l'éducation prioritaire (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006).

## → Pour en savoir plus

Sources : Fichier des AR et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

[1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau ambition réussite à la rentrée 2006 (Public)

	Collèges AR				Écoles AR		Écoles maternelles AR		Écoles élémentaires AR	
	Nombre	%	Effectif	%	Nombre	%	Nombre	Nombre moyen par réseau	Nombre	Nombre moyen par réseau
Aix-Marseille	26	12,7	13 209	11,4	134	7,1	63	2,4	71	2,7
Amiens	12	6,9	6 495	7,9	117	5,3	60	5,0	57	4,8
Besançon	3	2,6	1 317	2,8	20	1,5	13	4,3	7	2,3
Bordeaux	3	1,2	1 259	1,1	25	0,9	13	4,3	12	4,0
Caen	3	2,0	1 162	2,1	22	1,8	10	3,3	12	4,0
Clermont-Ferrand	4	2,8	1 363	3,0	31	2,4	15	3,8	16	4,0
Corse	1	3,6	407	3,3	5	1,9	-	-	5	5,0
Créteil	21	6,1	12 490	6,8	144	5,7	71	3,4	73	3,5
Dijon	2	1,2	854	1,3	19	0,9	10	5,0	9	4,5
Grenoble	1	0,4	363	0,3	9	0,3	4	4,0	5	5,0
Lille	28	8,5	11 202	7,2	193	6,1	92	3,3	101	3,6
Limoges	1	1,3	426	1,6	4	0,6	2	2,0	2	2,0
Lyon	9	4,3	4 105	3,7	79	3,9	40	4,4	39	4,3
Montpellier	5	2,5	2 594	2,5	32	1,6	17	3,4	15	3,0
Nancy-Metz	5	2,1	2 327	2,3	37	1,4	28	5,6	24	4,8
Nantes	9	3,7	2 469	2,5	52	2,5	18	2,0	19	2,1
Nice	6	4,3	3 480	4,0	43	3,8	21	3,5	22	3,7
Orléans-Tours	8	3,4	3 129	3,0	54	2,4	26	3,3	28	3,5
Paris	4	3,6	1 651	2,9	33	5,0	16	4,0	17	4,3
Poitiers	5	3,1	1 786	2,8	39	2,4	19	3,8	20	4,0
Reims	4	3,0	1 345	2,5	21	1,4	9	2,3	12	3,0
Rennes	2	0,9	644	0,8	13	0,7	6	3,0	7	3,5
Rouen	11	6,6	3 963	4,9	72	4,0	41	3,7	31	2,8
Strasbourg	6	4,2	3 274	4,3	38	2,3	24	4,0	14	2,3
Toulouse	6	2,6	2 690	2,6	54	2,1	30	5,0	24	4,0
Versailles	21	5,1	10 908	4,6	147	4,5	77	3,7	70	3,3
<b>France métropolitaine</b>	<b>206</b>	<b>4,1</b>	<b>94 912</b>	<b>4,0</b>	<b>14 37</b>	<b>2,9</b>	<b>725</b>	<b>3,5</b>	<b>712</b>	<b>3,5</b>
Guadeloupe	4	9,3	2 036	7,1	25	7,9	10	2,5	15	3,8
Guyane	12	42,9	8 191	46,1	52	36,6	14	1,2	38	3,2
Martinique	8	19,0	4 665	19,3	43	20,0	-	-	43	5,4
La Réunion	19	26,4	16 201	27,6	158	30,9	55	2,9	103	5,4
<b>DOM</b>	<b>43</b>	<b>23,2</b>	<b>31 093</b>	<b>24,1</b>	<b>278</b>	<b>23,5</b>	<b>79</b>	<b>1,8</b>	<b>199</b>	<b>4,6</b>
France métr. + DOM	249	4,8	126 005	5,0	1 715	3,4	804	3,2	911	3,7

## Présentation

À la rentrée 2006, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux de réussite scolaire compte 6 296 écoles publiques ou collèges publics [1]. Néanmoins, trois départements n'ont aucun établissement en réseau de réussite scolaire : le Cantal, la Haute-Loire et la Lozère.

Les académies de France métropolitaine offrent des situations contrastées. Ainsi, la part des écoles relevant des réseaux de réussite scolaire oscille entre 2,9 % dans l'académie de Poitiers à 27,9 % à Paris et 20,9 % dans l'académie de Créteil, voire 39,6 % en Corse.

Pour les collèges, la distribution s'étend de 5,0 % des établissements de l'académie de Poitiers à un établissement sur quatre ou plus pour cinq académies : Corse, Créteil, Lille, Paris et Rouen.

Dans les DOM, 23,3 % des écoles et 22,2 % des collèges sont en réseau de réussite scolaire contre respectivement 10,5 % et 16,4 % en France métropolitaine. Dans les DOM, 9,2 % des collèges sont ZEP, alors qu'en France métropolitaine, ils sont 12,4 %. Mais 23,2 % des collèges des DOM sont têtes de réseaux ambition réussite contre 4,1 % en France métropolitaine (voir 2.14).

En France métropolitaine et dans les DOM, 414 161 élèves sont scolarisés dans un collège en réseau de réussite scolaire, soit 16,4 % de collégiens. Suite à une grève administrative des directeurs d'école, le constat des élèves du premier degré est trop partiel pour estimer la proportion des écoliers scolarisés dans un réseau de réussite scolaire.

Les académies présentent des situations contrastées. La part des collégiens qui relèvent des réseaux de réussite scolaire va de 5,6 % dans l'académie de Poitiers à 24,5 % dans celle de Rouen et 28,6 % dans celle de Créteil. Le chiffre élevé de la Corse (54,8 %) s'explique par la création de huit réseaux d'éducation prioritaire au niveau des collèges, à la rentrée 2001.

Dans les DOM, hors Guyane où tous les collèges sont têtes de réseau ambition réussite, les pourcentages d'effectifs de collégiens concernés demeurent plus élevés qu'en France métropolitaine.

## Définitions

■ **Réorganisation de la carte de l'éducation prioritaire.** L'année scolaire 2006-2007 a été marquée par une relance de l'éducation prioritaire (EP) qui s'est notamment traduite par une réorganisation de la carte de l'EP, qui est entrée en vigueur à la rentrée 2006.

L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves". Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 249 réseaux "ambition-réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) (voir 2.14).

## → Pour en savoir plus

### Publications

- Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.
- "L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN - Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.
- "L'éducation prioritaire", Éducation et Formations, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

Sources : Fichier des AR/ZEP/REP et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

## [1] Nombre et proportion d'établissements en éducation prioritaire (hors ambition réussite) à la rentrée 2006 (Public)

	Écoles		dont écoles en ZEP		Collèges				dont collèges en ZEP			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Effectif	%	Nombre	%	Effectif	%
Aix-Marseille	278	14,8	188	10,0	45	22,1	21 449	18,5	32	15,7	14 933	12,9
Amiens	172	7,7	130	5,8	27	15,6	13 246	16,0	24	13,9	12 192	14,7
Besançon	89	6,5	72	5,2	22	19,3	9 860	20,7	17	14,9	7 403	15,5
Bordeaux	405	15,3	211	8,0	41	16,3	15 859	13,7	23	9,1	9 553	8,3
Caen	46	3,8	46	3,8	10	6,6	4 098	7,3	9	6,0	3 672	6,5
Clermont-Ferrand	49	3,8	28	2,2	18	12,7	8 416	18,8	3	2,1	1 104	2,5
Corse	105	39,6	45	17,0	13	46,4	6 702	54,8	5	17,9	2 232	18,2
Créteil	530	20,9	498	19,6	99	28,5	52 590	28,6	91	26,2	49 391	26,9
Dijon	192	9,3	168	8,2	29	17,9	12 227	18,6	28	17,3	11 726	17,9
Grenoble	219	7,9	192	6,9	42	17,1	19 934	16,0	31	12,7	15 818	12,7
Lille	555	17,5	504	15,9	82	24,9	37 047	23,7	68	20,7	31 007	19,8
Limoges	47	6,9	38	5,6	5	6,5	2 136	8,0	5	6,5	2 136	8,0
Lyon	220	10,9	173	8,6	41	19,5	20 947	18,9	31	14,8	16 263	14,7
Montpellier	161	8,2	143	7,3	22	11,0	12 079	11,7	19	9,5	10 436	10,1
Nancy-Metz	210	7,7	107	3,9	31	13,3	12 562	12,6	25	10,7	10 313	10,3
Nantes	149	7,3	141	6,9	21	8,7	8 239	8,5	13	5,4	4 795	4,9
Nice	63	5,6	53	4,7	10	7,2	5 703	6,6	9	6,5	5 031	5,8
Orléans-Tours	160	7,2	112	5,0	29	12,3	12 019	11,7	24	10,2	10 785	10,5
Paris	184	27,9	158	24,0	28	25,5	12 460	22,1	20	18,2	9 370	16,7
Poitiers	47	2,9	36	2,2	8	5,0	3 645	5,6	7	4,4	3 251	5,0
Reims	130	8,7	122	8,2	25	18,7	11 243	20,7	24	17,9	10 824	19,9
Rennes	114	6,6	35	2,0	18	8,5	6 042	7,1	7	3,3	3 039	3,6
Rouen	180	9,9	173	9,5	45	27,1	19 742	24,5	38	22,9	15 829	19,7
Strasbourg	64	3,9	64	3,9	13	9,0	6 669	8,7	13	9,0	6 669	8,7
Toulouse	183	7,0	46	1,8	21	9,1	6 447	6,2	8	3,5	2 736	2,6
Versailles	598	18,2	391	11,9	84	20,2	46 076	19,5	55	13,3	31 687	13,4
<b>France métropolitaine</b>	<b>5 150</b>	<b>10,5</b>	<b>3 874</b>	<b>7,9</b>	<b>829</b>	<b>16,4</b>	<b>387 437</b>	<b>16,2</b>	<b>627</b>	<b>12,4</b>	<b>302 195</b>	<b>12,6</b>
Guadeloupe	60	19,0	14	4,4	11	25,6	6 651	23,3	3	7,0	2 288	8,0
Guyane	30	21,1	30	21,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Martinique	74	34,4	54	25,1	11	26,2	5 221	21,6	8	19,0	2 959	12,2
La Réunion	112	21,9	72	14,1	19	26,4	14 852	25,3	6	8,3	4 899	8,3
<b>DOM</b>	<b>276</b>	<b>23,3</b>	<b>170</b>	<b>14,4</b>	<b>41</b>	<b>22,2</b>	<b>26 724</b>	<b>20,7</b>	<b>17</b>	<b>9,2</b>	<b>10 146</b>	<b>7,9</b>
<b>France métro. + DOM</b>	<b>5 426</b>	<b>10,8</b>	<b>4 044</b>	<b>8,0</b>	<b>870</b>	<b>16,6</b>	<b>414 161</b>	<b>16,4</b>	<b>644</b>	<b>12,3</b>	<b>312 341</b>	<b>12,4</b>

## Présentation

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan Universités 2000 qui a permis, à partir de 1991, outre la création d'universités nouvelles, la multiplication d'antennes d'universités et d'IUT ainsi que des écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites géographiques.

À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers Centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et Nîmes. De même, depuis la rentrée 2001, quatre écoles polytechniques universitaires, nées de la fusion de plusieurs écoles ou formations d'ingénieurs d'un même site, ont été rattachées aux universités d'Aix-Marseille I, de Lille I, de Tours et d'Orléans. Cette nouvelle tendance au regroupement des structures, après leur multiplication rapide durant les années 1990, correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire.

En 2004, Paris IX a quitté le champ des universités et a désormais le statut de grand établissement. Le nombre d'universités (y compris les deux CUFR) en France métropolitaine et dans les DOM est désormais de 81. Les grands établissements sont maintenant au nombre de 9.

Le nombre d'établissements ayant des classes STS a fortement progressé jusqu'en 2003. En 2004, il amorce une diminution qui se poursuit en 2005 sous l'influence des lycées privés. En 2006, la tendance est inversée puisqu'on compte 16 établissements en plus proposant des STS. Le nombre d'établissements ayant des CPGE est quasiment stable depuis 2004.

Après une décennie de baisse ou de croissance modérée, le nombre d'écoles d'ingénieurs a progressé fortement en 2004 (+ 2,5 %) sous l'impulsion des écoles dépendantes des universités. En 2005, un contrecoup a été constaté (- 1,6 %) suivi d'une stabilisation en 2006. Le nombre d'écoles de commerce est lui aussi égal à celui de 2005.

Malgré le reclassement de Paris IX, la centralisation des universités reste forte (près de 20 % sont en Île-de-France). De même pour les écoles d'ingénieurs hors université, de commerce, les CPGE et les autres établissements, le poids de l'Île-de-France est compris entre 24 % et 26 %. Au contraire, les établissements ayant des classes STS, les IUT et surtout les écoles d'ingénieurs dépendantes des universités sont relativement plus nombreux en Province.

## → Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieurs non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

## Définitions

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé les deux CUFR de Nîmes et Albi, appelés à devenir des universités.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un IUFM dans chaque académie. Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, ils se sont substitués aux anciennes structures (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centres de formation des professeurs de l'enseignement technique).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des classes CPGE et STS.

■ **Écoles paramédicales et sociales.** On ne retient que les écoles recrutant au niveau du baccalauréat et au-delà.

■ **Autres écoles.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

### [1] Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement ou de structure	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
<b>Universités (1)</b>	80	80	80	80	80	82	82	81	81	81
<b>IUT</b>	100	103	103	104	112	112	113	114	114	114
<b>IUFM</b>	28	28	28	28	30	30	30	30	30	30
<b>Grands établissement</b>	7	8	8	8	8	8	8	9	9	9
<b>STS (2)</b>	1 978	1 987	2 015	2 040	2 068	2 100	2 118	2 116	2 109	2 125
dont publiques	1 182	1 203	1 228	1 251	1 275	1 293	1 305	1 311	1 312	1 323
dont privées	796	784	787	790	793	807	811	805	797	802
<b>CPGE (2)</b>	397	407	407	403	403	403	405	406	407	406
dont publiques	296	309	311	309	311	312	314	315	317	318
dont privées	101	98	96	94	92	91	91	91	90	88
<b>Écoles d'ingénieurs</b>	245	246	245	241	243	243	244	250	246	247
dont publiques, dépendantes des universités	69	69	69	69	68	69	66	70	69	70
dont publiques, dépendantes des INP	20	20	21	21	19	20	20	21	21	21
dont publiques, dépendantes des UT	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
dont publiques, indépendantes des universités	83	85	84	81	85	83	83	85	84	86
dont privées	70	69	68	67	68	68	72	71	69	67
<b>Écoles de commerce, gestion et comptabilité</b>	227	217	224	230	234	225	228	227	223	223
<b>Établissements universitaires privés</b>	17	18	18	18	19	15	13	13	13	13
<b>Écoles normales supérieures</b>	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
<b>Écoles d'architecture</b>	25	25	25	25	23	23	23	23	23	23
<b>Écoles supérieures artistiques et culturelles</b>	210	206	221	239	229	243	238	237	236	235
<b>Écoles paramédicales hors université (3)</b>	466	445	431	420	420	409	420	420	418	418
<b>Écoles préparant aux fonctions sociales (3)</b>	136	134	137	133	133	143	147	143	161	161
<b>Autres écoles de spécialités diverses</b>	180	189	202	197	212	219	221	222	217	212
dont écoles juridiques et administratives	42	42	50	60	64	64	61	62	57	58
dont écoles de journalisme et écoles littéraires	11	11	16	18	23	24	25	25	25	24
dont écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris à partir de 2002-2003, les deux CUF de Albi et Nîmes. (2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE. Estimation en 1999-2000 pour les STS et CPGE agricoles. (3) Données 2005-2006 en 2006-2007.

### [2] Nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur par académie en 2006-2007

Académies	Structures relevant des universités			Écoles d'ingénieurs			Écoles de commerce, gestion, comptabilité	Autres établissements	
	Universités	IUT	Écoles d'ingénieurs dépendantes des universités	IUFM	STS	CPGE			
Aix-Marseille	4	3	3	1	86	16	5	11	73
Amiens	1	3	-	1	63	10	3	4	33
Besançon	1	2	2	1	47	9	2	4	16
Bordeaux	5	6	7	1	92	11	5	20	56
Caen	1	3	2	1	52	10	2	3	31
Clermont-Ferrand	2	2	3	1	44	10	3	4	31
Corse	1	1	-	1	6	2	-	2	5
Dijon	1	3	3	1	55	11	2	4	37
Grenoble	4	5	3	1	105	14	11	6	53
Lille	6	8	4	1	127	25	12	9	98
Limoges	1	1	2	1	29	4	1	3	18
Lyon	4	6	2	1	110	19	12	18	99
Montpellier	5	3	2	1	104	11	6	9	60
Nancy-Metz	3	8	4	1	82	15	13	2	48
Nantes	3	6	3	1	143	22	17	10	78
Nice	2	2	2	1	52	12	4	6	29
Orléans-Tours	2	6	4	1	80	10	1	4	31
Poitiers	2	3	2	1	64	9	1	7	20
Reims	1	2	1	1	54	8	2	11	16
Rennes	4	8	5	1	123	22	15	6	81
Rouen	2	3	1	1	60	13	4	6	26
Strasbourg	4	5	6	1	52	13	2	2	39
Toulouse	4	5	1	1	99	16	13	12	79
<b>Total province</b>	<b>63</b>	<b>94</b>	<b>62</b>	<b>23</b>	<b>1 729</b>	<b>292</b>	<b>135</b>	<b>163</b>	<b>1 057</b>
Paris	7	2	2	1	84	49	13	42	200
Créteil	4	9	3	1	113	21	8	3	60
Versailles	5	7	2	1	132	33	21	9	83
<b>Total Île-de-France</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>329</b>	<b>103</b>	<b>42</b>	<b>54</b>	<b>343</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>79</b>	<b>112</b>	<b>69</b>	<b>26</b>	<b>2 058</b>	<b>395</b>	<b>177</b>	<b>217</b>	<b>1 400</b>
Guadeloupe	1	-	-	1	19	4	-	-	7
Guyane	-	1	-	1	3	1	-	-	2
Martinique	-	-	-	1	14	2	-	1	9
La Réunion	1	1	1	1	31	4	-	1	9
<b>France métr. + DOM</b>	<b>81</b>	<b>114</b>	<b>70</b>	<b>30</b>	<b>2 125</b>	<b>406</b>	<b>177</b>	<b>219</b>	<b>1 427</b>

